

---

## Les comptabilités collectorales en terres d'empire, des ressources documentaires pour l'étude des pratiques de l'écrit, d'une histoire institutionnelle et culturelle de la fiscalité pontificale

*Collector's account in the Empire, a support for the study of literacy (writing  
practices), an institutional and cultural history of pontifical taxation*

*Sammlungsberichte in den Ländern des Imperiums, dokumentarische*

*Ressourcen für das Studium der Praktiken des geschriebenen Wortes, eine  
institutionelle und kulturelle Geschichte der päpstlichen Besteuerung*

*Las contabilidades recaudatorias en tierras de imperio, recursos documentales  
para el estudio de las prácticas de lo escrito, de una historia institucional y  
cultural de la fiscalidad pontificia*

**Amandine Le Roux**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4686>

ISSN : 1775-3554

### Éditeur

IRHIS-UMR 8529

### Référence électronique

Amandine Le Roux, « Les comptabilités collectorales en terres d'empire, des ressources documentaires pour l'étude des pratiques de l'écrit, d'une histoire institutionnelle et culturelle de la fiscalité pontificale », *Comptabilités* [En ligne], 13 | 2020, mis en ligne le 30 septembre 2020, consulté le 27 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4686>

---

Ce document a été généré automatiquement le 27 janvier 2021.

Tous droits réservés

---

# Les comptabilités collectorales en terres d'empire, des ressources documentaires pour l'étude des pratiques de l'écrit, d'une histoire institutionnelle et culturelle de la fiscalité pontificale

*Collector's account in the Empire, a support for the study of literacy (writing practices), an institutional and cultural history of pontifical taxation*  
*Sammlungsberichte in den Ländern des Imperiums, dokumentarische Ressourcen für das Studium der Praktiken des geschriebenen Wortes, eine institutionelle und kulturelle Geschichte der päpstlichen Besteuerung*  
*Las contabilidades recaudatorias en tierras de imperio, recursos documentales para el estudio de las prácticas de lo escrito, de una historia institucional y cultural de la fiscalidad pontificia*

**Amandine Le Roux**

---

- 1 Les archives pontificales conservées aux archives secrètes du Vatican et à l'*Archivio di Stato di Roma* comportent une série de livres de comptes, notamment des registres de comptabilité des collecteurs pontificaux, les officiers chargés de recueillir les taxes au nom de la Chambre apostolique. Ils sont insérés dans la série dite des *Collectoriae*, se composant de 504 registres concernant toute la Chrétienté aux archives secrètes du Vatican<sup>1</sup> et de 185 liasses à l'*Archivio di Stato di Roma*<sup>2</sup>. La plus ancienne date de 1274 et le plus récent du xvi<sup>e</sup> siècle. Les fonds sont relativement bien connus depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du xx<sup>e</sup> siècle, car les chercheurs ont investi les différents fonds d'archives. En suivant, notamment, les modèles établis par Théodor Mommsen, directeur des *Monumenta Germaniae historica*<sup>3</sup>, et par Léopold Ranke, qui incitent à mieux

comprendre les événements historiques par l'étude critique des sources, les chercheurs allemands ont publié des inventaires de sources et présenté le résultat de leurs recherches. C'est alors le système administratif de la papauté et plus spécifiquement celui de la papauté d'Avignon qui se trouve au centre de leurs recherches. En témoigne l'œuvre d'Emil Göller<sup>4</sup> qui alterne publication de sources pontificales comme la collection des *vatikanische quellen zur geschichte der päpstlichen hof- und finanzverwaltung* portant sur les registres d'entrées et de sorties, les *Collectoriae*, certains registres d'Avignon, et analyse de ces sources. Ses thèmes de prédilection sont les finances pontificales et la justice apostolique. D'autres auteurs, Clément Bauer ou Pierre-Marie Baumgarten sont également représentatifs de ce courant. Leurs publications permettent de mieux appréhender le fonctionnement de l'administration pontificale et plus spécifiquement des finances<sup>5</sup>. Ces différents travaux de synthèse sur les finances apostoliques entraînent une étude des registres de comptes existants, ceux des collecteurs pontificaux en particulier.

- 2 Les registres de comptes des collecteurs pontificaux ont été présentés par Ursmer Berlière. La comptabilité est décrite comme « minutieuse et soumise à la Chambre apostolique »<sup>6</sup>. Les comptes des collecteurs connus aussi sous le nom de *Collectoriae* se présentent selon une composition variable, avec un classement par recettes et dépenses avec des récapitulatifs des totaux par diocèse et par province, les dépenses constituées d'assignations d'argent sur ordre de la Chambre apostolique, les dépenses effectuées par le collecteur ou les sous-collecteurs et généralement les arriérés dus à la Chambre. Parfois, certains registres sont divisés par archidiaconés et doyennés. On y trouve les arrérages, les recettes, les dépenses de la perception et du voyage. Les documents sont parfois des registres de l'administration d'évêchés vacants et des successions des prélats qui appartenaient à la cour romaine (dépouilles). Le collecteur peut également organiser son compte en rubriques pour chaque imposition, cens, annates, arriérés ou procurations par exemple. Les comptes subsistent parfois en plusieurs exemplaires, soit les exemplaires propres des collecteurs revenus par le biais des droits de dépouilles, l'exemplaire de la Chambre apostolique comportant les traces de révision et de contrôle des clercs de la Chambre. Les reprises se remarquent par les annotations dans les marges, soit pour réclamer des explications, soit pour approuver la conduite des collecteurs, soit par le mot *vera* placé en regard de toute dépense dont l'exactitude avait été contrôlée. Le *compotus abbreviatus* ou *compotus brevis* est un registre dans lequel le collecteur condense les renseignements et qui est lui aussi, soumis à l'examen du réviseur. Les *compoti breves* reliés à la suite du grand compte se trouvent parfois dans les collectories.
- 3 Les registres sont classés par ordre alphabétique de province dans l'inventaire conservé aux archives du Vatican. Dans le cadre de cet article, ce sont les registres relatifs aux terres d'Empire qui sont étudiés, mais les espaces italiens en sont exclus. Johann Peter Kirsch a édité certains comptes des collecteurs pontificaux actifs dans ces territoires<sup>7</sup>. Outre la publication de comptes, Kirsch définit les circonscriptions dans lesquelles le collecteur agit et replace le rôle de celui-ci dans les finances apostoliques. Le regard porté sur ces agents est une voie pour mieux appréhender la fiscalité pontificale dont ils sont un rouage. Ce sont ces derniers aspects qui ont plus particulièrement retenu l'attention des chercheurs au cours du précédent siècle. Les successeurs de Kirsch ont ainsi étudié le personnage des collecteurs, leur fonction et leurs pratiques en utilisant les sources comptables<sup>8</sup>, mais ils n'ont pas étudié les comptabilités collectorales en

elles-mêmes. Depuis plusieurs décennies, les regards des chercheurs se sont pourtant orientés vers d'autres aspects, mettant les études codicologiques et paléographiques au cœur d'un système d'analyse des comptes et des pratiques de l'écrit, afin de mieux comprendre les procédés de la fabrique des écrits comptables<sup>9</sup>. Les comptes sont étudiés comme des « écritures de gestionnaire »<sup>10</sup> ou bien comme des « instruments de rationalisation »<sup>11</sup>. Plus récemment, le numéro 10 de la revue *Comptabilité(s)* a confirmé l'idée d'une assimilation des cultures de l'écrit par les milieux ecclésiastiques, et ce afin de servir des enjeux gestionnaires et administratifs<sup>12</sup>.

- 4 Les livres de comptes de la fiscalité pontificale en terres d'Empire sont le support possible de tels questionnements, alliant réflexion sur la matérialité des sources, leur production, mais aussi leur exploitation et leur place dans un processus de mise par écrit des comptes ordonné par une institution, ici la Chambre apostolique, qui avait à la fois la volonté de conserver la mémoire des taxes prélevées, mais aussi de mettre en place un système de levée plus organisé. La culture des scribes qui ont mis par écrit ces livres, mais aussi celle de ceux qui ordonnent la mise par écrit sont au cœur de questionnements sur l'acquisition de références culturelles comptables, ainsi que d'une culture organisationnelle.
- 5 Dans le renouveau historiographique des précédentes décennies, l'objectif de ce présent article est de présenter la liste des comptes des collecteurs pontificaux actifs en terres d'empire encore conservés dans les archives romaines, faire un état des lieux de leur exploitation par les différents chercheurs depuis l'ouverture des archives vaticanes, puis proposer de nouvelles pistes d'exploration.

## Le corpus documentaire des registres fiscaux pontificaux dans les terres d'Empire

- 6 Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, la papauté a étendu progressivement son influence et a développé une administration dont les contours sont de mieux en mieux connus. La production de nombreux registres a modifié les pratiques de l'écrit et profondément transformé les méthodes d'enregistrement et de conservation des informations. De plus, des dispositifs de repérage du texte comme des sommaires ont été mis au point. Les registres fiscaux sont donc les témoins des mutations des pratiques du texte et de l'organisation d'une administration<sup>13</sup>.

### Classement et conservation des *Collectoriae*

- 7 La papauté a créé une administration spécialement dédiée à l'enregistrement et au contrôle des sommes d'argent transitant au sein de l'administration pontificale, c'est la Chambre apostolique. Cette administration a produit un nombre incalculable d'écrits dont le classement a été maintes fois modifié et réorganisé. Aujourd'hui, le classement opéré a la même forme depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les registres des comptes des collecteurs pontificaux sont ainsi classés dans la série « *Collectoriae* », mais des extraits de comptes se trouvent dans d'autres registres de la Chambre apostolique, tels que les *Introitus et Exitus*, les recettes et les dépenses de la Chambre apostolique, ainsi que les *Instrumenta Miscellanea*, qui comme leur nom l'indique, regroupent des documents variés.

- 8 Les archives secrètes du Vatican ne conservent pas de comptes de collecteurs pontificaux nommés après le concile de Constance. Les collecteurs sont toutefois toujours actifs après le Grand Schisme, mais leur comptabilité a disparu au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment durant le sac de Rome. Ils sont conservés dans la sous-série *Collettorìa della Camera Apostolica* de la série Camerale de l'*Archivio di Stato*, classée suivant l'ordre alphabétique des noms de lieu et contenant chacun un ou plusieurs registres ou cahiers des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ils concernent principalement l'Italie, la Dalmatie, l'Espagne et l'Albanie<sup>14</sup>.
- 9 En France, les archives locales conservent encore de nombreux comptes de la décime, par exemple aux archives départementales du Nord. Il est probable que les différents fonds d'archives allemands contiennent également des comptes ou des extraits de comptes de décimes dans leurs fonds, mais les recherches menées actuellement ne m'ont pas permis d'en repérer. Les auteurs les plus récents ayant travaillé sur les collecteurs pontificaux, Stephan Reinke ou Christiane Schuchard ne mentionnent pas de tels fonds. De fait, ils n'ont consulté qu'un seul registre dans les archives d'État, à Munich pour Stephan Reinke et à Berlin pour Christiane Schuchard, sans qu'on puisse connaître la nature de tels fonds<sup>15</sup>.

## Présentation des registres comptables collectoriaux touchant aux terres d'empire

- 10 Le dépouillement des comptes conservés aux Archives secrètes du Vatican, ainsi qu'aux Archives d'État de Rome, permet de réfléchir au classement opéré par la Chambre apostolique. Le tableau présente, selon un ordre chronologique, les collecteurs, les comptes, les lieux où sont prélevées les taxes.

Fig. 1. Liste des comptes des collecteurs pontificaux en terres d'empire

N°	Dates	Lieux	Sources	Collecteurs
1	1280-1281	Besançon	ASV, Coll. 15, fol. 168r-238r	<i>Prieur de Goudargès</i>
2	1280	Besançon	ASV, Coll. 15, fol. 239v-280	
3	1302-1304	Bâle	ASV, Coll. 57	<i>Lantelmus de Rotellen</i>
4	1306	Besançon	ASV, Coll. 3, fol. 1-5r	<i>Petrus Durandi</i>
5	1306	Bâle	ASV, Coll. 3, fol. 6v-11v	<i>Petrus Durandi</i>
6	1317-1319	Trêves, Mayence, Cologne	ASV, Coll. 3, fol. 22r-32v	<i>Petrus Durandi et Bernardus de Montealrano</i>
7	1316-1321	Besançon	Introitus et Exitus 20	
8	1317	Besançon	ASV, Coll. 134, fol. 67r-76v	<i>Bernardus de Sancto Mauricio</i>

9	1317	Bâle	ASV, Coll. 134, fol. 83v-85v	<i>Otto de Aventita</i>
10	1317-1329	Brême et Riga	ASV, Coll. 183, fol 3-14	<i>Jacobus ?</i>
11	1319-1320	Trêves, Mayence, Salzbourg	ASV, Coll. 3, fol.52r-58r	<i>Petrus Durandi et Bernardus de Montealtrano</i>
12	1326	Toul	ASV, Coll. 3, fol. 85r-94v	<i>Petrus Guigonis de Castronovo</i>
13	1329-1330	Toul, Metz, Verdun	ASV, Coll. 3, fol. 95r-104r	<i>Raymundus de Valleaura</i>
14	1337-1340	Besançon et Trêves	ASV, Coll. 135 fol. 65r-91r	<i>Johannes Bernerii</i>
15	1342	Besançon, Trêves	ASV, ASV, Coll. 64, fol. 1-115	<i>Gerardus de Arbenco</i>
16	1342-1346	Liège	ASV, Coll. 8	<i>Johannes de Casleto</i>
17	1345-1355	Besançon, Lyon, Vienne, Tarentaise, Trêves	ASV, Coll. 65, fol. 1-400	<i>Gerardus de Arbenco</i>
18	1345-1355	Besançon, Trêves	ASV, Coll.65, fol. 401-440	<i>Gerardus de Arbenco</i>
19	1346	Besançon	ASV, Coll. 64 fol. 1r-116r-127v	<i>Gerardus de Arbenco</i>
20	1356	Allemagne	ASV, Coll. 4	
21	1356-1358	Allemagne	ASV, Coll. 8 fol. 75-93	
22	1356-1360	Allemagne	ASV, Coll. 5, fol. 1r-87v	
23	1356-1362	Allemagne	ASV, Coll. 9, fol. 110-117	<i>Eblonius de Mederio</i>
24	1358-1363	Besançon	ASV, Coll. 66, fol. 1-126	<i>Aubricus Radulphi</i>
25	1360	Mayence	ASV, Coll. 9, fol. 1-64	
26	1360	Cologne	ASV, Coll. 9, fol. 65-79	<i>Florentius de Wevelinghiven</i>
27	1360-1368	Besançon, Strasbourg	ASV, Coll. 292 fol. 2-116	<i>[ ] Giliberti</i>
28	1361	Metz	ASV, Coll. 9, fol. 81-94	<i>Jean de Hoyo</i>
29	1361-1364	Allemagne	ASV, Coll. 6	<i>Petrus de Champanhaco</i>
30	1362-1364	Allemagne	ASV, Coll. 9, fol. 96-106	<i>Eblonis de Mederio</i>
31	1364-1367	Allemagne	ASV, Coll. 7	<i>Mauritius de Barda</i>

32	1364-1371	Besançon, sauf Bâle	ASV, Coll. 67, fol. 1-63, 70-100	<i>Aubricus Radulphi</i>
33	1367-1371	Cologne	ASV, Coll. 5, fol. 137-166	<i>Sigerius de Novolapide</i>
34	1371	Allemagne	ASV, Coll. 292 fol. 97-116	
35	1375-1377	Besançon	ASV, Coll. 67, fol. 101 – 165, puis 186-194	<i>Aubricus Radulphi</i>
36	1375-1377	Besançon	ASV, Coll., 67, fol. 166-185	<i>Aubricus Radulphi</i>
37	1379-1403	Besançon	ASV, Coll. 69, fol. 1-207	
38	1380-1388	Besançon	ASV, Coll. 67, fol. 208-259	
39	1391-1398	Besançon	ASV, Coll. 68, fol. 1-216	
40	1397-1398	Besançon	ASV, Coll. 68, fol. 217	Johannes Crapileti
41	1413-1416	Lausanne, Mâcon, Lyon en terre d'empire	ASR, Camerale I, vol. 129	<i>Johannes Alagnelia</i>
42	1418-1430	Strasbourg	ASR, Camerale I, vol. 162	<i>Albertus Sapientis</i>
43	1456	Met, Toul, Verdun	ASR. Camerale I, vol. 129, fol. 115-116r	<i>Augustin de Corradis de Lignana</i>
44	1456	Utrecht	ASR, Camerale I, vol. 181	
45	1476	Cologne, Dortmund, Essen, Kirn et Mayence	ASR, Camerale I, n° 145, vol. 10	

### Le *collectoriae* 15 (1280-1281)

- 11 Le compte la plus ancienne date de 1280-1281. Il est composé de trois comptes, mais seulement les deux derniers intéressent des terres d'empire.
- 12 Le premier compte comporte un *instrumentum* réalisé sur ordre du prieur de Goudargues pour la levée de la décime dans les provinces d'Aix, Arles, Embrun, Vienne, Tarentaise et Besançon soumises alors à la même autorité politique. Il s'agit d'une synthèse faite par notaire de l'audition des comptes<sup>16</sup>. Le compte est composé de deux cahiers écrits sur un papier épais avec vergeures peu visibles, alternées tous les deux millimètres, tandis que les pontuseaux sont distants de 4,5 centimètres. La marge de petit fond du premier cahier mesure 3,5 cm, tandis que la marge de gouttière mesure 4 cm. Les dimensions des marges de tête et de queue sont variables, environ 2,5 cm pour la première et 5 cm pour la seconde. Le deuxième cahier a des marges de gauche et de tête plus réduites, environ 3, tandis que la marge de gouttière mesure 4,3 cm et la marge de queue, 6,7 cm. Le compte a une double numérotation en chiffres arabes, le folio 169r actuel correspondant ainsi au folio 161. Les piqûres sont visibles. Elles correspondent aux marques pour la colonne d'écriture tripartite. Par exemple aux

folios 177r ou 222r, les colonnes mesurent 3,5, puis 16,7 cm pour la colonne d'écriture, bien que le scribe dépasse régulièrement les limites, enfin 4 cm pour la dernière marge. Plusieurs mains interviennent dans le compte, une main pour le titre, une main qui a apporté des corrections et la main principale qui a écrit le bloc d'informations. Au folio 169v, le nom du scribe apparaît, il s'agit de *Guidonis de Ricolano*, notaire impérial. Au folio 170r, l'écriture des titres est réalisée par l'official de Vienne. Il semblerait qu'un notaire ou un official ait noté les informations dans chaque diocèse. Le premier cahier est bien ordonné, les chiffres sont mis à part et en évidence, tandis que dans le second cahier, l'écriture est tout d'un bloc. Le premier cahier est un unique exemplaire de comptes détaillés de chaque collecteur, tandis que le second cahier est la synthèse de l'audition des comptes dans chaque diocèse, faite par le notaire.

- 13 Le deuxième compte est la transcription des comptes de plusieurs décimes<sup>17</sup>. Il est composé de trois cahiers. Le premier cahier est rongé par l'humidité. La marge de gauche mesure 1 cm, tandis que les marges de tête et de queue, 3 cm. Le papier utilisé a de grosses vergeures cannelées tous les 50 mm avec une vergeure plus fine au centre et des pontuseaux distants de quatre centimètres. Les vergeures sont inversées par rapport à des bi-folios comme si les feuilles avaient été pliées en deux. Les paragraphes sont accentués et les titres sont encadrés afin de mettre en évidence l'information. Le registre comporte une double numérotation en chiffre arabe. L'actuel folio 241 correspondant ainsi à l'ancien folio 228. Une seule main est intervenue dans ce compte. Ce compte est un témoignage incomplet du parcours de l'audition des comptes des collecteurs et des sous-collecteurs.

#### **Le *collectoriae* 57 (1302-1304)**

- 14 Le *collectoriae* 57<sup>18</sup> se compose d'un unique compte, celui de *Lantelmus de Rotellen*, prévôt majeur de l'église de Bâle, collecteur de la décime entre 1302 et 1304. Il agit au nom de Guillaume, archevêque d'Embrun, spécialement député dans le diocèse de Bâle afin de recevoir la décime. Le collecteur remet les comptes à *Guillermus Lanfredi* afin qu'ils soient auditionnés.
- 15 Le compte a une organisation par bénéfices puisque les doyennés sont inscrites avec les sommes notées en regard. Un récapitulatif des sommes prélevées est inséré à la fin de chaque page. Aux folios 4v-7v, une liste de bénéfices sans somme est introduite. La même liste de bénéfices est reprise sous le titre II « *termini primi anni* », puis « *infrascripti solvit* ». La même disposition se retrouve avec un I, puis II insérés devant les titres secondaires, se terminant par la somme récapitulative en fin de page. Il y a, semble-t-il, une *summa* pour l'ensemble des prélèvements au folio 10v, avant que recommence au folio 11r une nouvelle rubrique pour les bénéfices exemptés. Il y a des numéros devant chaque décanat. Au folio 12v, la liste reprend sous la rubrique « *termini secundi anni* » avec une liste des bénéfices répartis par doyen, suivis des sommes en face, puis les sommes récapitulatives en fin de page, les bénéfices qui n'ont pas été payés aux folios 15v-16v. Sur le même modèle, se retrouve la liste des bénéfices pour la deuxième année « II. *Anni secundo termini* », avec les bénéfices qui n'ont pas payé les sommes dues au folio 19v, puis au folio 21r le titre III « *termini tercii anni* » avec la même organisation, soit les bénéfices qui n'ont pas payé au folio 23r. Au folio 25r, un grand titre II avec le titre « *termini anni tercii* » avec la liste des doyennés et des sommes afférentes, ainsi que les non paiements au folio 26r. Le papier utilisé est alors plus léger. Au folio 27r sont inscrites les assignations par le sous-collecteur aux marchands. Elles

sont d'un montant de 1526 livres, 2 sous et 8 deniers nouveaux de Bâle, 214 livres. La liste des dépenses faites pendant trois ans pour la levée de la décime arrivent aux folios 28rv. Le sous-collecteur a d'abord envoyé deux nonces auprès de l'archevêque d'Embrun, puis il a dépensé des sommes pour le paiement de la transcription de lettres pour le pape par un notaire ou bien l'enregistrement sous forme publique de lettres pontificales, pour la rétribution du service de nonces qui apportent des lettres, d'autres sommes pour l'envoi d'un nonce auprès de *Petrus Duranti* ou bien pour la fabrication de registres, l'achat de bourses, de sacs, de parchemin ou pour le sceau pour une somme de 58 livres 10 sous et 9 deniers de Bâle.

### Le *collectoriae* 3 (1316-1320)

- 16 Le *collectoriae* 3<sup>19</sup> est un assemblage de cinq registres différents. Il y a tout d'abord du folio 1 au folio 11, deux registres de comptes du collecteur *Petrus Durandi*. Le premier touche à la levée d'un subside dans les provinces de Vienne, Besançon et Tarentaise, tandis que le second concerne la levée des décimes dans la province de Besançon, et plus particulièrement dans le diocèse de Bâle. Les deux registres sont écrits sur le même cahier composé avec un papier grossier sans filigrane, mais aux vergeures épaisses. Le papier est dans un état très médiocre, la partie supérieure étant rongée ou détruite par l'humidité. Le cahier a été écrit par deux mains différentes. Au folio 12 se trouve un billet de 5 par 10,2 cm dans lequel est inscrit « *Die XXI mensis junii fuit notificatum prioris de Sancti Albani, presentibus Raynaudo, Michaelis Conchii et Martino Niger de Lausano* ». Les pièces insérées ensuite semblent être des pièces justificatives. Le troisième registre est la réception entre 1316 et 1319 des annates et des arriérés du subside sollicité par Clément V dans les provinces de Trêves<sup>20</sup>, de Cologne<sup>21</sup>, puis Mayence<sup>22</sup>, puis ceux du cens<sup>23</sup>, des dettes du subside sollicité par Clément V dans la province de Trêves<sup>24</sup>, puis Salzbourg<sup>25</sup>. Le papier est en bon état, les vergeures sont fines. Le compte est organisé de manière géographique, après l'inscription des provinces, viennent les diocèses. La province de Trêves est divisée entre les diocèses de Toul, de Metz, de Verdun et de Trêves. La province de Cologne est divisée entre les diocèses de Cologne, de Liège et d'Utrecht, enfin la province de Mayence est divisée entre les diocèses de Spire [Speyer], de Strasbourg, de Würzburg, de Bamberg, d'Eichstätt, d'Augsbourg et de Constance.
- 17 Le quatrième registre comporte une couverture de parchemin. Il porte le titre de « *liber receptorum Alamannia* »<sup>26</sup>. Il est composé de la même manière que le cahier précédent dont il semble être la copie au propre, mais a des taches d'humidité. Il se découpe donc entre les provinces de Trêves (Toul, Metz, Verdun et Trêves), de Cologne (Cologne, Liège et Utrecht) et de Mayence (Spire, Strasbourg, Würzburg, Bamberg et Constance), de la levée du cens, puis des arriérés du subside de Clément V perçu dans la province de Trêves, puis de Salzbourg. Il s'agit d'un compte plus soigné, les noms des diocèses étant encadrés.
- 18 Un autre compte de *Petrus Durandi* et de *Bernardus de Montevalrano* est inséré dans le registre. Il s'étend du 14 janvier 1319 au 7 février 1320<sup>27</sup>. Il a également une division géographique par provinces, à savoir Trêves (Toul, Metz, Verdun, Trêves), Mayence (*Vermassien*, Spire [Speyer], Mayence, Würzburg, Bamberg, Heidelberg, Strasbourg, Constance et Salzbourg). Aux folios 62r-79v est inséré un registre de dépenses, puis aux folios 79v-82v, l'ensemble des assignations faites par les collecteurs.

- 19 Enfin, le *collectoriae* 3 est complété par le registre des levées du subside caritatif perçu à Metz, à Toul et à Verdun par *Petrus Guigonis de Castronovo* en 1326<sup>28</sup>, le compte de *Raymundus de Valleurea* pour la perception du subside en 1329 et 1330 à Toul, Metz et Verdun<sup>29</sup>, puis la liste des bénéfices réservés dans les mêmes diocèses<sup>30</sup>, et enfin les assignations de 1335<sup>31</sup>. Enfin, le registre est conclu par le compte bref de *Petrus Moreti*<sup>32</sup>.

### L'Introitus et Existus 20 (1316-1320)

- 20 L'*introitus* et *Exitus* n° 20 comportent 166 folios dans lesquels sont enregistrés les levées de la décime dans la province de Besançon entre 1316 et 1320. Dans la marge de droite se trouve la mention encadrée de « *collectores [coupé] ipreti viri Guillermus Vincentii et B. de pbm de Bisuntinen* ». À partir du folio 1, il y a la liste des bénéficiers et des sommes payées commençant par l'archevêque et s'étendant à des bénéfices mineurs. Le compte est divisé en cinq colonnes : la première est vide, dans la deuxième est inscrit le bénéfice suivi d'un trait qui le relie à la somme suivie (troisième colonne), puis la monnaie (quatrième colonne). Dans la dernière division se trouve un récapitulatif.
- 21 Le compte est organisé de manière géographique et chronologique. Il y a tout d'abord les sommes prélevées dans le diocèse de Besançon lors de la première année du pontificat de Jean XXII<sup>33</sup>, puis dans le diocèse de Lausanne avec le nom du collecteur inséré dans un encadré en haut à droite. Il s'agit de *Ohernias prior Lustriaci*<sup>34</sup>. L'enregistrement des levées dans le diocèse de Belley suit. Les collecteurs sont Guillaume archidiacre *Canig* [?] et Bernard, official de Belley<sup>35</sup>. Ensuite une rubrique est faite pour les bénéfices exemptés<sup>36</sup>. Les collectes effectuées par les mêmes collecteurs lors de la deuxième année du pontificat sont inscrites dans le registre. Il y a le diocèse de Besançon<sup>37</sup>, celui de Belley<sup>38</sup>, de Lausanne<sup>39</sup>, puis les bénéfices exemptés<sup>40</sup>. La liste est close par une « *summa omnium receptorum ex decima secundi anni ab exemptis* »<sup>41</sup>. La même mécanique se retrouve pour la troisième année, en commençant par le diocèse de Besançon<sup>42</sup>, puis celui de Belley dont les collecteurs sont maître B. ancien official et *Aymo Capolho*<sup>43</sup>, celui de Lausanne<sup>44</sup>, les exemptions<sup>45</sup>. Les levées pour la quatrième année sont ensuite insérées. Il y a d'abord le diocèse de Besançon<sup>46</sup>, ceux de Lausanne<sup>47</sup> et de Belley<sup>48</sup>, les exemptions<sup>49</sup>. La même organisation se retrouve pour la cinquième année à Besançon<sup>50</sup>, à Lausanne<sup>51</sup>, à Belley<sup>52</sup>, puis les exemptions<sup>53</sup>. Enfin, la sixième et dernière année du compte est insérée, suivent les levées pour Besançon<sup>54</sup>, Lausanne<sup>55</sup>, Belley<sup>56</sup>, les exemptions. Il y a alors la trace d'un papier coupé<sup>57</sup>.

### Le *collectoriae* 134 (1317)

- 22 Le *collectoriae* 134 est le compte de *Johannes Ogerii* et de *Bernardus de Sancto Mauricio*, collecteurs des annates dans les provinces de Lyon, Vienne, Embrun, Besançon et Tarentaise en 1317. Le compte de Besançon fait partie intégrante du cahier. Il est écrit à la suite, sur les mêmes feuilles. Le compte de Besançon commence au folio 67. Il concerne plus particulièrement *Bernardus de Sancto Mauricio* « *sequitur computum civitatis et diocesis Bisuntinen et primo beneficia concordata per me Bernardi de Sancto Mauricio* ». Il y a quatre colonnes apparentes, même si cinq tracés apparaissent. Dans la colonne de gauche de 2,7 cm, il est écrit « *taxatio* » ou « *non taxatis* », puis dans la deuxième colonne ou colonne d'écriture de 8,5 cm plusieurs informations sont notées comme la date, le bénéfice, le nom du bénéficié, la fête du terme de paiement, éventuellement les arriérés, dans la troisième colonne mesurant 4,9 cm, la somme est inscrite. La somme

peut être sortie du corps du texte pour être inscrite dans la colonne. Elle est alors reliée par un trait. Il y a ensuite la mention du paiement dans une colonne de 5,5 cm « *solvit subcollectori* », puis dans la dernière colonne mesurant 1,5 cm se trouvent les mentions « *ego B.* » ou « *Fayditi recepi* ». Au folio 71v, « *sequuntur beneficia per me Fayditum in dictis civitatis et diocesis Bisuntin. concordata* ». On retrouve la même répartition puisqu'au folio 74v, il y a une première somme avec la mention « *va* » dans la marge. Il y a ensuite la « *summa receptorum* » avec au folio 75r avec une différence faite entre ce que Bernard et ce que Faydit ont reçu. Au folio 76r, on trouve les dettes dans le diocèse et la cité de Besançon avec le rajout de la mention d'une autre composition. La marge de tête et la marge de queue sont apparentes (3,3 – 3,5 cm).

- 23 Au folio 83v, se trouve le début du compte de Bâle. C'est *Otto de Aventita*, archidiacre de Bâle et sous-collecteur dans le diocèse qui a effectué les différentes compositions. La présentation est la même. On trouve les *summa* au folio 84v, les arriérés au folio 85r, ainsi que les assignations aux différents collecteurs au folio 85v, puis les *summa* pour l'ensemble des provinces au folio 86r, enfin les dépenses au folio 87r. Ces deux dernières rubriques ne concernent pas que la province de Besançon.

### **Le *collectoriae* 183 (1317-1320)**

- 24 Le *collectoriae* 183<sup>58</sup> se compose de plusieurs comptes regardant davantage les terres hongroises. La partie supérieure droite est touchée par l'humidité et a subi un traitement de reconstitution. Le papier a pour filigrane un trèfle à trois feuilles. Le premier compte concerne toutefois Brême. Il s'agit d'un compte du cens et des annates perçues. Quatre colonnes ont été préparées. Il y a tout d'abord la colonne de gauche de 3 cm, puis la colonne d'écriture dans laquelle est inscrit le nom du bénéficiaire – elle mesure entre 7 et 9,5 cm, une colonne laissée vide – entre 3 et 4 cm, puis la colonne de droite où sont inscrites les sommes (environ 5 cm). Enfin une petite marge demeure. Il y a la liste détaillée des bénéficiaires puis la somme dans la marge de droite. Il y a des sommes récapitulatives. Au folio 10v est précisé qu'il s'agit des « *recepta computa et rationes istarum provinciarum Salzborgen., Magdaborgen. et episcopatus Cammin.* » Puis aux folios 12v et 13r on trouve les changes effectués par le collecteur et aux folios suivants, les assignations.

### **Le *collectoriae* 135 (1337-1340)**

- 25 Le *collectoriae* 135<sup>59</sup> est le compte de la province de Lyon, Vienne, Besançon, Tarentaise et Trêves en 1337-1339. Il forme un unique volume. Les parties concernant Besançon et Trêves commencent au folio 65r, ce sont les cinquième et sixième cahiers du compte écrit sur un papier à grosses verges avec une colonne comme filigrane. Le folio 65 a été inversé. Cette erreur précède la première numérotation en langue arabe (ici folio 64) car se trouve au recto des informations sur la province de Vienne. L'erreur n'existait pas au départ puisque ce folio porte le numéro LXVI. Tous les numéros en chiffres romains sont au verso du folio. Il s'agit des sommes reçues dans le diocèse de Besançon. Au folio 71v, une tête de cheval, comme un pion d'un jeu d'échec, est reliée à la majuscule du premier mot formant ainsi une lettrine d'un S très zigzagant formant jusqu'à 8 angles. Il y a trois colonnes apparentes, la première, la colonne de gauche, est celle où sont notées les informations générales de type *fructibus* ou *de restis fructibus*, il y a ensuite des compléments d'informations telles que l'année ou la date plus générale, le

bénéfice, le bénéficiaire, la taxation, ce qui a déjà été payé, le terme dû, puis dans une troisième colonne sont notées les sommes versées. À la fin il y a une *summa pagine* qui a été approuvée. Les écrits se poursuivent jusqu'au folio 67v et ce jusqu'en 1340. Au folio 68r, on trouve une somme de toutes les sommes reçues pour les annates et les décimes dans le diocèse de Besançon. Il y a ensuite les dépenses pour l'envoi des nonces avec des lettres de procès avec le nom des bénéficiaires contre lesquels le sous-collecteur devait procéder, puis le collecteur fait déduction des dépenses de la somme totale perçue.

- 26 À la suite se trouvent les comptes des sous-collecteurs. Ainsi, au folio 68v, est enregistré le compte de *Stephanus de Frenel*, sous-collecteur de Besançon, agent dont le collecteur fait mention au folio LXVII. Une *summa* récapitulative est réalisée, puis une liste des dépenses des sous-collecteurs<sup>60</sup>, tout comme des copies des lettres concédées, des lettres envoyées aux débiteurs ou des assignations à procès. Vient ensuite le compte de *Guillermus de Frenel*, de *Stephanus de Formidio* et de *Theobaldus de Choes*, exécuteurs de *Stephanus Frenel* à Besançon. La somme des exécutions et dépenses conclut le compte<sup>61</sup>. Au folio 71r, le compte de *Guillermus de Frenel*, frère et héritier de *Stephanus de Frenel*, complète la série. Il comprend une *summa receptorum*<sup>62</sup>. Ensuite, deux comptes de *Johannes de Gohenaus*, sous-collecteur de Besançon depuis le 26 mai 1339 sont insérés<sup>63</sup>. Ils comportent des *summa* en fin de page. Viennent ensuite au folio 76r, les reçus dans le diocèse de Lausanne depuis 1337. L'organisation est celle précédemment décrite, avec des sommes récapitulatives en fin de page. Ces dernières ont été approuvées. Au folio 78v, on trouve toutes les sommes reçues pour le diocèse de Lausanne, puis la liste des arriérés au folio 79r. Au folio 80r, il y a le compte de *Guillermus de Lustraco*, sacriste de Lausanne, puis au folio 80v le compte de *Petrus de Sarnata*, chanoine de Lausanne. Il y a ensuite la somme des recettes ; puis celle des dépenses.
- 27 Au folio 81r est ensuite inséré le compte de la décime triennale et biennale pour le diocèse de Bâle selon une organisation tripartite. Le collecteur de la décime, *Radulphus de Verno*, a recruté son neveu, Pierre, comme sous-collecteur. Pour prélever les taxes, ils ont fait plusieurs procès, puis ont rendu leur compte au collecteur général. Au folio 81v, se trouve la somme de toutes les recettes pour la province de Besançon, puis au folio 82r, commence le compte des diocèses de Tarentaise, d'Aoste, avant de retrouver au folio 83v, les reçus pour la province de Trêves et le diocèse de Metz depuis 1338. Les sommes sont notées à la fin de la page, ainsi que les dettes. Au folio 85v, il y a l'ensemble des *summa*. Le sous-collecteur semble être P. *Moreri*, car son nom est mentionné dans la liste des dépenses. Au folio 86v, sont enregistrés les reçus pour le diocèse de Toul depuis 1338, puis ceux du diocèse de Verdun (folio 87r). La somme récapitulative pour la province de Trêves est inscrite au folio 87v, puis celle pour l'ensemble des provinces de Lyon, Vienne, Besançon, Tarentaise et Trêves au folio 88r. Les paiements et les assignations sont inscrits au folio 88v, puis les dépenses au folio 89r. Enfin au folio 91r, écrit d'une autre main se trouve le compte abrégé des reçus, assignations et dépenses faite par le doyen de Beaune le 20 juillet 1340.

### Le *collectoriae* n° 64 (1341-1345)

- 28 Le *collectoriae* 64<sup>64</sup> est composé de trois comptes. La couverture moderne comprend au dos les informations suivantes « *Ration. Collectoriae Bisuntin., Lugdunen., Tarentas. Treveren. et Viennen. 1341 ad 1345* ». La première page blanche, un rajout, d'un papier différent car les pontuseaux sont distants de 4 cm et les vergeures cannelées, n'est pas comprise dans la foliotation, comme la dernière page, un papier blanc avec vergeures

fines, cannelées tous les millimètres et pontuseaux distants de 4 cm, avec un filigrane, un fruit à trois branches comme filigrane.

- 29 Le premier compte datant du 12 septembre 1342 est le compte des arriérés de la décime et des annates de *Girardus de Arbenco*, collecteur dans les provinces de Vienne, Lyon, Tarentaise, Besançon et Trêves. Il a été présenté devant les trésoriers du pape Clément VI<sup>65</sup>. Il est composé de trois cahiers différents. Le premier est écrit sur un papier avec vergeures alternées tous les 3 mm et des pontuseaux distants de 9 cm environ est un papier grossier avec un pot à anse de huit centimètres de hauteur comme filigrane. Les figures sur grosses vergeures apparaissent déjà en 1331 et vont jusqu'en 1380. C'est plutôt un pot de terre, typique d'ateliers italiens<sup>66</sup>. Le deuxième cahier avec grosses vergeures alternées tous les 4 mm et pontuseaux distants de 7 mm a un taureau comme filigrane. Le troisième cahier composé d'un papier avec grosses vergeures alternées tous les 3 mm et des pontuseaux distants de 6,6 cm a pour filigrane un demi-griffon ailé de 6 cm avec deux cornes sur l'aile. Le demi-griffon est une marque exclusivement italienne, dont le type le plus ancien a les pattes dessinées d'un trait simple sur grosse vergeure, comme dans le cas présent<sup>67</sup>. Aux folios 24r, 77, 100-102, 111, 114, un autre papier a été utilisé. Il a pour filigrane un bœuf avec deux cornes de 8 cm de hauteur. Son corps est entier, appuyé sur les pattes arrière, les pattes avant dressées et la tête est de profil. C'est un type de papier plutôt typique d'un battoir italien. La mise en page du compte est très structurée avec un premier classement géographique, avec la mention du diocèse au centre, puis il y a la présentation de la taxe. Dans la colonne centrale est inscrite la liste des bénéficiaires, les noms de bénéficiaires, tandis que la colonne de droite comprend les sommes payées et la colonne de gauche, les sommes en arriérés de paiement. À la fin de la page, se trouve un récapitulatif des perceptions. Ces dernières sont classées par année. Il y a à la fois un calcul récapitulatif par page, ensuite par diocèse et enfin, par province au folio 105r, les assignations aux folios 106r et 110v et les dépenses au folio 107r. Les diocèses qui nous intéressent sont ceux de Besançon, Lausanne, Bâle, Trêves, Metz, Verdun et Toul. Le compte a une double numérotation en chiffres arabes concordante jusqu'au folio 112, ensuite ce sont des folios blancs, une est manuscrite, l'autre est imprimée. Le registre a été composé à partir de papier de provenance très certainement italienne avec un petit doute pour du papier de Dijon, plusieurs feuillets ont été mélangés. Il est très bien écrit, très propre, organisé et contrôlé. Les feuillets portent la marque de piqûres, la première indique la limite de la marge de petit fond (à 3 cm de la marge), la deuxième à 2,6 cm de la première marge indique l'emplacement du titre et la troisième à 4,5 cm de la première réglure indique l'emplacement du titre secondaire. La colonne d'écriture commence à la première piqûre et se termine 12,5 cm plus loin. Ensuite à partir de la dernière marge de la colonne d'écriture, il y a plusieurs colonnes apparentes, un espace de 0,6 cm qui demeure vide, un espace de 1,4 cm dans lequel apparaissent les lettres MP, *p primi p secundi p tercii*, le *p* signifiant *ponderis*. Ensuite, il y a l'espace de la somme perçue qui est limitée par une autre réglure. Les marges sont concordantes pour l'ensemble des cahiers. La marge de gauche mesure 3 cm et celle de droite entre 6 et 7,5 cm. Les marges de tête et de queue sont variables, en général 3,5 cm entre le haut de page et le premier espace d'écriture sans les titres (années, diocèses) pour la marge de tête. Plusieurs mains sont intervenues dans la rédaction du compte. L'écriture principale est celle du corps du texte. C'est une belle écriture, très lisible, très propre, ordonnée et ronde. La deuxième écriture est celle qui a écrit les titres et les commentaires. Elle est très similaire à la première, mais a été écrite d'une encre plus claire et les « a » sont

différents. C'est aussi l'écriture des synthèses, de corrections, par exemple au folio 1r, et celle des « *restis* ». La troisième main qui intervient est celle d'un relecteur. À partir du folio 77v, il semblerait qu'il y ait deux écritures avec des encres différentes, dont une plus foncée pour la *summa pagine*. Enfin au folio 107r, une dernière main apparaît, c'est celle qui a noté les dépenses.

- 30 Le deuxième compte est le compte bref de *Gerardus de Arbenco*, collecteur des annates dans les provinces de Vienne, Lyon, Tarentaise et Besançon. Il date du 26 juillet 1346<sup>68</sup>. Il est structuré de la même façon que le précédent compte avec un récapitulatif des sommes reçues en fin de chaque page<sup>69</sup>. Il a été composé par deux mains différentes, celle qui écrit les renseignements et celle qui relit, sur un papier avec des grosses vergeures alternées tous les 3 mm. Un filigrane, placé au niveau de la reliure, est une fleur de 9,5 cm de type tulipe, avec deux pétales et trois tiges reliées par un cercle. Selon Briquet, ce serait plutôt une poire ou une figue accompagnée de deux feuilles et plusieurs tiges qui s'infléchissent et se réunissent en anneau<sup>70</sup>. C'est un papier plutôt italien. Il a une double numérotation en chiffres arabes. Le nouveau folio 116 correspondant à l'ancien folio 113.
- 31 Le troisième compte écrit sur du papier avec grosses vergeures alternées tous les 4 mm et des pontuseaux distants de 6 cm est le compte des recettes des décimes triennales et biennales imposées à Lyon et dont l'archevêque a été spécialement député à la réception. Il date de 1345<sup>71</sup>. Il a été rédigé par trois mains différentes, la première a noté les informations dans la colonne centrale, tandis que la deuxième main a écrit les sommes récapitulatives, effectue des corrections, rajoute des sommes au folio 134. Enfin, la dernière main à intervenir est celle du clerc qui auditionne le compte. Le papier utilisé est le même pour l'ensemble du cahier. Il a un filigrane positionné au centre du feuillet. Il s'agit d'un coutelas enmanché de 11,5 cm<sup>72</sup>. Il comporte une double numérotation en chiffres arabes. Le folio 129 actuel correspond au folio 124 ancien. La marge de gauche mesure 4 cm, celle de tête est variable, généralement entre 2,5 et 4 cm, celle de droite mesure 5,7 cm, tandis que la marge de queue est également variable entre 5 et 5,5 cm. Les marges mises en place ne sont pas toujours respectées, de petits débordements se remarquant régulièrement. Les marques de préparation de la page sont pourtant visibles sur tous les feuillets. La première colonne correspond à la marge de petit fond de 4 cm, puis la colonne d'écriture mesure 10,6 cm de large, tandis que la colonne des paiements à droite mesure 2,2 cm. Il y a un classement par diocèse, avec le titre en haut de la page au milieu de ce qui correspond à la colonne d'écriture. Le titre est l'arriéré, puis le classement est géographique avec les diocèses de Vienne, un récapitulatif des sommes par année, Grenoble, Genève, Saint-Jean de Maurienne, Valence, Die, Lyon, Chalon, Tarentaise, Aoste, Besançon, Lausanne, Belley, puis les recettes pour les décimes biennales et triennales perçues, enfin les assignations au folio 162r, puis Vienne au folio 164r, ainsi que les salaires versés aux sous-collecteurs et les dépenses et ainsi de suite pour l'ensemble des diocèses. Au folio 172, il y a les dépenses faites par le collecteur pour la levée de la décime.

### **Le *collectoriae* 8 (1342-1358)**

- 32 Le *collectoriae* 8<sup>73</sup> est composé de trois registres différents, des notes sur les collations de bénéfiques en Allemagne et en Pologne en 1342, puis les levées des annates dans les diocèses de Liège et Utrecht de 1342 à 1346, puis les comptes de la *collectorie d'Alamanniae* entre 1356 et 1358.

- 33 Le *collectoriae* 8 s'ouvre d'abord avec un registre indépendant de 44 pages comportant l'annonce des bénéfices soumis à l'annate dans les provinces de Cologne, Mayence et Brême (fol. 1), mais au folio suivant, ce sont des listes de bénéfices situés en terres françaises qui sont inscrits (Sens, Reims, Narbonne...). Il y a ainsi l'inscription du décès (*anno primo*) d'*Arnaldus Regis*, chapelain du pape, archidiacre de Cambrai et provision de son bénéfice à *Stephanu de Molceone*<sup>74</sup>. Ce n'est qu'au folio 3r que se trouve une première mention d'une collation d'un bénéfice en terres d'empire. Il s'agit d'un canonat et d'une prébende à notre Dame de *Cermaten* dans le diocèse de Liège. Il y a très peu de mentions de bénéfices allemands sauf la province de Cologne<sup>75</sup> et les quelques mentions de bénéfices pour les provinces de Gniezno<sup>76</sup>, de Trêves<sup>77</sup>, de Mayence<sup>78</sup>, de *Cammarien*<sup>79</sup>, de Brême<sup>80</sup> et de Besançon<sup>81</sup>.
- 34 Ensuite au folio 49r se trouve le compte de *Johannes de Casleto*, chanoine de Liège, collecteur des annates dans le diocèse de Liège sous le pontificat de Clément VI dans le diocèse de Liège à partir du 21 juin 1345. Les feuilles portent des marques d'humidité et ont pour filigrane un vautour avec 2 pattes et une queue. Le registre est composé d'un bifeuillet de 24 pages comprenant les reçus des annates dans le diocèse de Liège. Il y a le bénéfice, l'histoire éventuelle du bénéfice, les montants payés, les montants dus, puis dans la colonne de droite les sommes versées. Les sommes perçues sont inscrites en fin de chaque feuillet. Il est précédé de la mention « *approbo* ». Des feuillets de type compte bref ont été insérés entre le folio 53 et le folio 56, sans qu'ils soient écrits. On trouve enfin aux folios 68v, le registre des dépenses de *Johannes de Casleto*. Le collecteur verse un salaire à un nonce, qui est par ailleurs son familier afin qu'il transmette des informations à certains bénéficiers du diocèse. Il note l'achat de papier, de bulles et l'envoi de procès contre des bénéficiers. Enfin, aux folios 70 et 71 est inséré un compte de type bref « *comptus domini Johannis de Castelo canonici Leodien collectori in provincia Cologne redditus di XXVIII februarii anno XLVIII* ». Le compte est approuvé. Le compte des dépenses reprend au folio 72r.
- 35 Au folio 75r est inséré un registre totalement différent, nommé par une main ultérieure<sup>82</sup> « *Rationes collectoriae Alamanniae 1356-1358* ». Le registre a le format d'un compte bref, ne comporte aucun titre, mais se présente comme une liste de bénéfices. Il y a tout d'abord la date (5 septembre 1356 pour le premier bénéfice), puis le nom du bénéficié, son bénéfice, la prestation de serment pour le paiement de la somme due pour les annates. Chaque bénéfice est inscrit dans un paragraphe et est séparé par un saut de ligne. Dans la marge, il y a une croix. Des corrections sont apportées dans la marge de gauche. Des noms de diocèses sont modifiés. Certains bénéfices sont barrés. Au folio 80r, ce n'est pas la même main qui écrit. Il s'agit d'une liste de noms avec la somme en regard, par exemple « *Item domino Bernardo Gaucelmi emptori coquine XXVII sol. IX den.* ». Ce registre ne concerne plus l'Allemagne, mais les offices curiaux (*brodario*, *scriptori coquine*, *scobarori*...).
- 36 Au folio 81r, une liste de bénéficiers allemands écrite plus grossièrement, barrée, avec des croix et des corrections, est de nouveau introduite. Puis à partir du folio 113 sont insérés des actes de paiements aux collecteurs.
- 37 Au folio 193r se trouve un document très intéressant. Il se présente sous la forme d'un acte non scellé de 19,6 par 11 cm. Il y est écrit que le clerc *Eblones de Mederio* a reçu la liste des bénéfices que *Johannes de Lampertheim*, official de Strasbourg, collecteur des annates dans le diocèse de Strasbourg, a perçu.

### Le *collectoriae* 65 (1345-1355)

- 38 Le *collectoriae* 65<sup>83</sup> est composé de deux registres de comptes distincts. La couverture moderne porte l'information « *Rationes collectoriae Bisuntinen., Lugdunen., Tarentasien., Treveren., Viennen, 1345 ad 1355* ». À une époque plus tardive, un parchemin a été découpé et collé au début de chaque nouvelle rubrique. Il porte le nom du diocèse qui est concerné par la levée. Un compte de la pignotte a été inséré aux folios 87-92. L'écriture est peut-être la même que le *Collectoriae* 64, mais est vraisemblablement différente du *Collectoriae* 66.
- 39 Le premier compte composé de onze cahiers est le compte de *Geraldus de Arbenco*, collecteur des annates et nonce apostolique dans les provinces de Vienne, Lyon, Besançon, Tarentaise et Trêves du 20 juillet 1345 au 29 mai 1355<sup>84</sup>. Il a été écrit avec plusieurs papiers car le premier cahier est formé avec un papier aux pontuseaux distants de 6 mm et avec grosses vergeures alternées tous les 3 mm, puis le deuxième cahier est un papier avec pontuseaux distants de 4 cm et grosses vergeures alternées toutes les 2 mm, le troisième cahier est réalisé avec un papier aux pontuseaux distants de 4,5 cm et grosses vergeures alternées tous les 2 mm, le quatrième cahier a des pontuseaux distants de 5 cm et de grosses vergeures alternées tous les 3 mm, le cinquième cahier a des pontuseaux distants de 4 cm et grosses vergeures alternées tous les 3 mm, le sixième cahier est formé d'un papier à pontuseaux distants de 4 cm et à grosses vergeures alternées tous les 3 mm, le septième cahier est réalisé avec un papier avec des pontuseaux distants de 4,5 cm et à grosses vergeures alternées tous les 2-3 mm, le huitième cahier est formé avec du papier avec pontuseaux distants de 5 cm et grosses vergeures alternées tous les 3 mm, le neuvième cahier est formé d'un papier avec des pontuseaux distants de 4 cm et de grosses vergeures alternées tous les 3 mm, le dixième cahier est composé à partir d'un papier à pontuseaux distants de 4,5 cm et grosses vergeures alternées tous les 3 mm, tandis que le onzième cahier est formé à partir d'un papier avec pontuseaux distants de 4,5 cm et grosses vergeures alternées tous les 3 mm. Deux folios sont réalisés avec un autre papier, le folio 399r fait sur papier avec pontuseaux distants de 3,5 cm et vergeure fine alternée tous les mm et le folio 400 réalisé avec un papier avec grosses vergeures alternées tous les 3 mm et pontuseaux à peine visibles. Malgré les différentes mesures notées pour les papiers, ces derniers sont issus de battoirs identiques, puisque seulement trois filigranes ont été repérés. Tout d'abord, aux folios 00, 45, 46, 97 (cinquième cahier), le sixième cahier, aux folios 213-219 (septième cahier), le huitième, le neuvième et le dixième cahier ont été rédigés sur un papier dont le filigrane est une tête de bouc de 5 cm, avec des cornes cannelées, sauf au folio 102 où les cornes sont plus épaisses<sup>85</sup>. Ensuite, au folio 3, dans les deuxième, troisième, septième<sup>86</sup> et onzième cahiers, le filigrane est un fruit à trois branches rattachées par un cercle de 10 cm. Aux folios 51, 52, 54, 75, 76, 78, 208-212, 400, le filigrane est un demi-griffon de 5 cm, avec deux pattes dessinées avec trois griffes épaisses et deux cornes. Aux folios 89, 92, le filigrane est une double croix de 5,5 cm ou croix à deux traverses. Ces dernières ont une dimension égale de 3 cm et les coins sont arrondis. Le bouc et le demi-griffon sont des marques typiquement italiennes<sup>87</sup>. Les marges sont sensiblement les mêmes, 3,5 cm à gauche, 3 cm pour la marge de tête, sans compter les titres, 6,7 cm pour la marge de droite, mais avec des dimensions variables pour la marge de queue. Les colonnes d'écriture sont visibles. Elles commencent après la première marge et mesurent 11,7 cm. Le registre a une double numérotation, une latine et une moderne. L'actuel folio 1 correspondant au

folio I. Les pages qui ont été ajoutées aux folios 87-92 ne sont pas comprises dans la foliotation manuelle en chiffres romains. La foliotation reprend donc au folio actuel 93 qui correspond au folio LXXXVII. Les chiffres romains s'arrêtent au folio 188 (CLXXXIII). Les folios blancs sont numérotés, soit le folio 189 actuel correspondant au folio 184 plus ancien. Les deux feuillets volants ne sont pas compris dans la numérotation romaine, mais portent la foliotation moderne. Le compte a été écrit par trois personnes, une qui a rédigé les informations dans la colonne d'écriture, une qui a écrit la synthèse en fin de page et enfin l'écriture du clerc qui auditionne. Le compte s'organise ainsi. Il y a d'abord le titre, puis dans la première colonne des remarques et corrections, puis la colonne d'écriture et enfin la colonne d'inscription des paiements. Dans la colonne d'écriture se trouvent des titres et des sommes récapitulatives. Il y a tout d'abord les arriérés pour le diocèse de Lyon pour la première année, la deuxième, la quatrième, la cinquième et ainsi de suite jusqu'à la onzième année, puis les reçus de la première à la cinquième année du pontificat d'Innocent VI. Les bénéfiques « inutiles », c'est-à-dire qui n'ont rien rapporté sont aussi notés. L'ordonnement est géographique puisque les diocèses de Mâcon, Chalon, Autun suivent. Il y a ensuite un récapitulatif. La même organisation se retrouve pour l'ensemble des diocèses. L'insertion des comptes de la Pignotte qui ont peut-être un lien avec les fonctions de *Geraldus de Arbenco* à la Pignotte se trouve au milieu des informations relatives au diocèse d'Autun. De fait, lorsque les informations sont reprises au folio 93r, c'est ce diocèse qui est concerné, puis Langres, Besançon, Lausanne, Bâle, Belley, Vienne, Genève, une somme universelle, Grenoble, Saint-Jean de Maurienne, Valence, Die, Viviers, Trêves, Metz, Toul, Verdun, Tarentaise, Augsburg et Sion. Les rubriques suivantes sont les biens réservés, le cens, les dépenses et les assignations. Le scribe change de page à chaque année, même s'il n'y a qu'une inscription comme pour la première année du pontificat d'Innocent VI au folio 15v et pour l'année II. Dans le premier feuillet volant est inscrit « mémoire pour *Johannes Martini*, clerc de Toul » et au folio 400, se trouve la synthèse des réceptions faites par *Geraldus de Arbenco* par diocèse en date du 25 mai 1355.

- 40 Le deuxième compte est un compte bref du précédent compte, notamment pour la réception des annates<sup>88</sup>. Il est écrit sur un papier avec grosses vergeures alternées tous les 4 mm et avec des pontuseaux équidistants de 4 cm. Le filigrane semble être l'arrière d'un chien. Il est situé dans la marge de droite. Le compte a deux numérotations modernes en chiffres arabes. Il est rédigé par deux mains différentes, celle de la colonne d'écriture et celle du clerc vérificateur. Les noms des diocèses sont encadrés. L'ordre du précédent est repris, puis c'est par année.

#### Le *collectoriae* 4 (1356)

- 41 Le *collectoriae* 4 est un compte plus organisé que le *collectoriae* 3. Il est déjà plus tardif (1356) et comporte un sommaire aux folios 2rv. Celui-ci est malheureusement dégradé en raison de l'humidité. On peut toutefois remarquer que les premiers diocèses ne sont pas classés, on note successivement les diocèses de Prague, Olomouc, Eichstätt, Bamberg, Würzburg, Paderborn, Constance, Chur, Strasbourg, Worms, Verden, Spire, Hildesheim, Augsburg, puis les diocèses suffragants de l'archevêché de Cologne (Liège, Münster, Minden, Osnabrück), ceux de l'archevêque de Brême (*Barduncen*, *Selosincen*, *Ratibor*, *Zulbermen* (fol. 2r), Lebus, Riga en Livonie), l'archevêché de Riga (Ösel, Dorpat, lagune de Courlande, Culm, Varmie, Poméranie, *Gamben Ruclumen*), l'archevêché de

Magdeburg (Havelberg, Brandebourg, Meissen ou Misnie, Mersebourg, Naumburg-Zeitz), l'archevêché de Salzbourg (Passau, Ratisbonne, Freising, Gurk, Säben-Bressanone, *Gegonien*, Chiemsee, Lavant, *Remen*, Seckau nouvellement créés). Les diocèses inscrits à la suite sont effacés, ils doivent faire partie de la province ecclésiastique de Besançon, car se devinent les diocèses de Toul et de Verdun. L'archevêché de Tarentaise avec Sion et Aoste suit, puis l'archevêché de Besançon avec les diocèses de Bâle, Lausanne et Belley. Il s'agit donc d'un compte qui recoupe toutes les perceptions dans les terres d'empire. Il s'agit en fait du compte rendu par *Eblonis de Mederi*, député commissaire pour recevoir les annates perçues par les collecteurs en Allemagne<sup>89</sup>.

- 42 La première province ecclésiastique traitée est en fait celle de Magdeburg de 1356 à 1360<sup>90</sup>. Après le sommaire et la présentation, la première page comporte la liste des bénéfices numérotée en chiffres romains soit du folio I (folio 4r moderne) au folio 85r (LXXX), ensuite ce sont des chiffres romains qui ont été rajoutés à l'ancien folio 81 (pour le 86r actuel). La liste des bénéfices est suivie des sommes perçues et se conclut par les sommes reçues dans cette page, les dettes, ainsi que les compositions. Le nom du collecteur n'apparaît pas. Les sommes récapitulatives semblent avoir été faites ultérieurement par la même main, l'encre étant plus claire. Il y a un filigrane visible, deux cercles de 2,5 cm de diamètre traversés à angle droit par une ligne de 11 cm. Cette dernière part d'un cercle et dépasse le second. Au folio 87r est inséré un *rotulus*.

### Le *collectoriae* 66 (1358-1363)

- 43 Sur la couverture générale du *collectoriae* 66 est inscrit « *Rationes collectoriae Bisuntinen, Lugdunen, Tarentasien et Viennen. 1358 ad 1363* ». C'est le compte d'*Aubricus Radulphi* écrit sur du papier avec pontuseaux distants de 3,5 cm et vergeures moyennes alternées tous les 2 mm, sauf au folio 73r où les vergeures sont fines et alternées et les pontuseaux distants de 3,5 cm<sup>91</sup>. Le filigrane principal est un aigle de 7 cm, la tête se trouve dans un cercle, l'œil est un point, les pattes sont dessinées d'un trait et semblent reposer sur un rectangle. L'aigle à tête nimbée tenant un livre, symbole de Saint-Jean l'évangéliste est une marque de provenance italienne. C'est un papier qui se répand dans les années 1362 à 1386 en Italie, en Espagne, en France<sup>92</sup>. Au folio 73r, un autre filigrane coupé a été repéré. Ce sont, semble-t-il, deux fruits, deux cloches ou deux fleurs reliées, avec en leur centre deux autres motifs associés. Il pourrait s'agir de quatre fleurs opposées deux à deux, sur une tige terminée en croix<sup>93</sup>. Le registre a une double foliotation, latine et moderne. La pagination latine se trouve à partir du folio 23 actuel qui était le XXI. En outre, les feuilles portent les marques d'un pliage en quatre parties égales. Le pliage constitue la réglure du texte. Le premier pliage correspond à la fin de la première marge et au début de la colonne d'écriture, le second pliage se trouve au centre de la colonne d'écriture et le dernier pliage marque la fin de la colonne d'écriture et le début de la marge de droite. Les marges de droite, de gauche et de queue sont de sept centimètres, celle de tête est variable, aux alentours de 2 centimètres. Le compte a été écrit principalement par deux personnes, une qui a inscrit les informations dans la colonne d'écriture et qui a réalisé les sommes dans les marges. En revanche, la colonne de la synthèse écrite en tout petit en bas et à droite de la page est d'une autre main. D'autres acteurs sont toutefois intervenus dans la réalisation du compte. Au folio 5r, la trace d'une troisième écriture se repère : « *est in dioc Matisconen* » placé en regard d'un bénéfice qui est numéroté 138, de même au folio 18r, où une autre

main rédige la somme totale, de même au folio 97r pour l'inscription dans la marge « *consta de istis per litteras quittance* ». Au folio 17r, une main dans la marge de gauche met en avant une information, l'index est dressé, les trois doigts suivants sont pliés. Il y a un avant-bras. De même au folio 78v et au folio 79r, deux autres mains mettent également en évidence des informations, complément de l'abréviation « at » pour le dernier exemple. Enfin, aux folios 85r et 91v, deux autres mains sont dessinées. Le compte commence au folio 1r par une présentation du cahier avec index, puis le folio suivant la liste des bénéficiaires est insérée. Il y a tout d'abord les « *inutilis* ». Le classement est chronologique, Innocent VI, Urbain V, puis thématique avec l'inscription des décimes au folio 7v, des dépouilles au folio 9v, des cens au folio 11v, le compte du trentième au folio 12r, puis les sommes totales. Un classement géographique est ensuite opéré avec les diocèses de Mâcon, Chalon, Autun, Langres, Vienne, Valence, Die et Viviers. Au folio 58r sont inscrites des assignations, puis le classement géographique reprend. On re trouve les diocèses de Saint-Jean de Maurienne, Genève, Grenoble, Besançon, Lausanne, Belley, Tarentaise, Aoste, Sion. Le scribe insère au folio 95r, les « *recollectis omnium receptoris* », puis au folio 97r, les assignations dans tous les diocèses, les dépenses au folio 100r, puis les arriérés au folio 105. Il n'y a pas de marques d'audition, mais en face des bénéficiaires, il y a souvent des numéros par exemple au folio 4 « 698 » dans la marge de gauche pour *ecclesia de Cerdone*, le numéro 806 pour *prioratus conventus giginaci*. Ces numéros questionnent. Sont-ils les traces d'archives de rangement ou de perception ?

### Le *collectoriae* 5 (1356-1360)

- 44 Le *collectoriae* 5<sup>94</sup> porte sur la reliure la mention de « 1356-1360. *Coll. Alamanniae de fructibus beneficiorum* ». Il y a en fait du folio 2r au folio 78v une liste de bénéficiaires avec les sommes payées pour les annates de 1356 à 1360. L'organisation du registre se fait selon un ordre chronologique assez lâche puisqu'on trouve au folio 63v, la référence aux annates d'une église paroissiale dans le diocèse de Trêves à la date des 4 ides de juillet, la quatrième année du pontificat du pape Innocent VI, puis la mention de l'année VI au folio 58v « les kalendes de juin la sixième année du pontificat ». La présentation est ensuite géographique avec une liste de diocèses : Würzburg, Paderborn, Constance, puis après une page laissée blanche Strasbourg, Worms, Verden, Speyer, Hildesheim, Habelstadt, Augsbourg, Cologne, Liège, Utrecht, Münster, Minden, Osnabrück, Brême, Ratzeburg, Königswinter, Lübeck, Ösel dans la province de Riga, Magdebourg, Brandebourg, Meissen, Merseburg, Nuremberg, Salzbourg, Passau, Ratisbonne, Freiburg, Bressanone, Trêves, Metz, Toul, Verdun – des pages blanches ont été laissées entre ces trois diocèses, comme si de la place avait été laissée pour compléter ultérieurement – Bâle et Cammin. L'organisation suit les limites des provinces ecclésiastiques, mais s'en affranchit régulièrement, car à chaque fois que l'on change de province, une page blanche a été laissée. Les pages se terminent par des « *summa universalis* » et des « *summa specialiter restantis* ». À aucun moment, le nom de l'agent qui lève les taxes n'est noté. Il y a aussi la liste des compositions et des paiements à diverses personnes du diocèse au folio 75r. Les diocèses sont inscrits dans la marge, puis la prébende et, enfin, l'année.
- 45 Des pièces justificatives ont été insérées comme une copie au folio 79 du *rotulus* des suppliques des bénéficiaires qui ont été concédés en Allemagne en 1359-1360. L'écriture est différente du compte précédent. Elle est plus claire, l'encre est plus noire, même si le

papier demeure le même et qu'il y a une continuité dans les comptes comme l'atteste la numérotation en chiffres romains. Par exemple, se trouve XC en haut à droite. Il s'agit d'une liste de diocèses inscrits dans la marge de gauche avec les informations dans la colonne centrale. L'écriture devient moins raffinée et propre au folio 87r. Le titre du folio 88r est « *Rotulus Alamanorum provinciarum sub data Avinion XIII kal decembris anno septimis* ». Il y a parfois une croix dans la marge, à côté du nom du diocèse. Ensuite au folio 89r est inséré le « *Rotulus confirmationum sub data avinion XIII kal decembris anno septimo* ». Au folio 110, se trouve un parchemin de 269 par 231 mm avec un très beau dessin. Au folio 111r, un petit feuillet a été rajouté, sur lequel est écrit d'une main moderne : « *1364-1368 Redditus Raynerii Card. Praenestini ex beneficiis Alamnaniae* ». Le compte est abîmé, comme s'il avait été rongé par des rats. Il y a comme un code secret au fol. 35.

- 46 Du folio 137r au folio 166 se trouve le compte des annates prélevées par *Sigerius de Novolapide*, doyen du chapitre de Saint-Servais à Maastricht dans le diocèse de Liège, collecteur de 1367 à 1371. Les recettes et les dettes dans le diocèse sont notées. Il s'agit vraisemblablement du compte qui a été écrit après l'audition du compte du collecteur. Il comporte le bénéfice, le nom du bénéficiaire, le pape sous lequel a été fait la collation, la somme déjà payée, puis de nouveau dans la marge de droite la somme payée. Toutes les collations par pontificat sont prises en compte : Urbain V, première année, Urbain II deuxième année (folio 137v), troisième année (folio 138v), quatrième année (folio 139v), cinquième année (folio 140v), sixième année (folio 141v), septième année (folio 142r), huitième année (folio 142v), puis épiscopat de Liège (folio 143r), Cologne (folio 144v). Suivent ensuite d'autres reçus dans les autres diocèses, puis ses dépenses (folio 148v).
- 47 Au folio 152r se trouve un autre compte écrit sur deux cahiers, le premier a été réalisé avec deux papiers différents. Il manque des bifeuillets (9 et 7). Le second est écrit sur du papier aux gros pontuseaux. Les filigranes sont un aigle avec auréole et un « P » surmonté d'une croix. C'est le même papier que le compte de contrôle. Il s'agit sans doute du compte fourni par le collecteur *Siger de Novolapide*, dans lequel on trouve des signes de contrôle et de corrections tels que des croix et des traits.

### Le *collectoriae* 9 (1360-1364)

- 48 Le *collectoriae* 9<sup>95</sup> est composé de quatre registres différents.
- 49 Le premier registre portant le numéro 841 date de la quatrième année du pontificat d'Innocent VI, soit de 1360<sup>96</sup>. Le compte est abîmé par l'humidité, la moitié inférieure des pages ayant disparu. Le filigrane du papier est une corne de 6 cm sur 4 surmonté d'un triangle comme un navire terminé d'un rond. Il y a tout d'abord la liste des bénéficiaires dont la collation a été faite en Allemagne, dans les provinces de Mayence et Salzbourg réparties entre les diocèses de Mayence<sup>97</sup>, Strasbourg<sup>98</sup>, Spire [Speyer]<sup>99</sup>, Constance<sup>100</sup>, Augsbourg<sup>101</sup>, Chur<sup>102</sup>, Bâle<sup>103</sup>, puis Salzbourg<sup>104</sup>, Passau<sup>105</sup>, Freising<sup>106</sup>, Ratisbonne<sup>107</sup>, Bressanone<sup>108</sup> et Gurk<sup>109</sup>.
- 50 Le deuxième registre est le compte du collecteur de Cologne, *Florentius de Wevelinghiven*, sous-doyen de Cologne, nonce et collecteur des annates. Une liste des bénéficiaires pour l'année 1360 est présentée<sup>110</sup>. Dans la colonne de gauche, il y a le lieu du bénéficiaire, la colonne d'écriture avec diverses informations, puis les sommes dans la colonne de droite. Une somme récapitulative est insérée en bas de chaque page, ainsi qu'une *summa universalis* au folio 77r, puis les dépenses aux folios 77rv.

- 51 Le troisième compte est un registre portant des traces d'humidité. Il a pour filigrane une paire de ciseaux. Il s'agit du compte du subside biennal perçu dans le diocèse de Metz par *Johannes de Hoyo*, primicier de l'église de Metz. Le collecteur général étant l'évêque de Cavillon, à présent patriarche de Jérusalem, collecteur général dans toute l'Allemagne<sup>111</sup>. Il y a d'abord le compte, la somme récapitulative des sommes payées et celle des dettes. Le compte est organisé par bénéfices.
- 52 Le quatrième compte écrit sur un papier dont le filigrane est un bateau est daté du 12 au 19 juillet 1362. C'est le compte d'*Eblonis de Mederio*, clerc de la chambre apostolique<sup>112</sup>. Le registre a été réalisé par *Georgius Lagachia*. Il y a tout d'abord le diocèse dans la marge de gauche, les dates et les informations dans la colonne centrale, les obligations, et les sommes payées dans la marge de droite. Il y a une somme récapitulative en bas de page. Les diocèses sont inscrits selon un ordre alphabétique. Il y a tout d'abord Brno et Bamberg<sup>113</sup>, puis Cologne et Constance<sup>114</sup>. La somme récapitulative est écrite par une autre main à la fin de la page. Les diocèses inscrits à la suite sont Cammin, Zeitz (*Cistecien*), Ebrach<sup>115</sup>, Freising, Würzburg<sup>116</sup>, Liège<sup>117</sup>, Lübeck et Mayence<sup>118</sup>, Meissen, Münster, Magdebourg<sup>119</sup>, Minden, Metz, Merseburg<sup>120</sup>, Naumburg, Osnabrück, Olomouc<sup>121</sup>, Paderborn, Passau, Prague<sup>122</sup>, Ratisbonne, Roskilde, Spire [Speyer]<sup>123</sup>, Trêves<sup>124</sup>, Utrecht, Dorpat, Worms<sup>125</sup>, Breslau (*Wratislaviën*), Waremm (Warienen), Ilfeld (*Ylberinen*)<sup>126</sup>. Les bénéfices sont organisés par ordre alphabétique des diocèses. Il y a ensuite la somme totale puis la somme universelle et les sommes des dettes au folio 105r.
- 53 Le cinquième compte inséré dans ce registre est le compte bref d'*Eblonis de Mederio*, clerc de la chambre apostolique, rendu pour la levée des annates et des vacants en Allemagne entre le 12 juillet 1362 et le 12 juillet 1364. Il comprend les recettes par cité, puis leur somme universelle, puis la somme universelle des assignations<sup>127</sup>.

### **Le *collectoriae* 292 (1360-1371)**

- 54 Le *collectoriae* 292 est un ensemble de deux comptes différents associés écrits sur cinq cahiers. Le premier est composé 5 bifeuillets dont le filigrane est une corne ou un bateau, le deuxième de 7 bifeuillets dont le filigrane du papier est trois monts surmontés d'une croix. Dans ce registre sont insérés 4 bifeuillets et une feuille simple, 4 feuillets. Il y a ensuite un autre cahier de 5 bifeuillets dont le filigrane est un crochet de pirate, puis le dernier cahier est composé de 18 bifeuillets, dont les 16 premières pages sont très abîmées. La fin du registre est complexe à comprendre.
- 55 Le premier compte s'ouvre du folio 2 au folio 11v par un sommaire des provisions et des compositions faites par la chambre apostolique. La table est organisée de manière alphabétique des cités : Strasbourg suivis de Augsburg, Incourt, Aboe, Erlau<sup>128</sup>, Bâle, Brême<sup>129</sup>, Bamberg, Bressanone, Brno, *Barecen*, Bourges, Cologne<sup>130</sup>, Constance<sup>131</sup>, Le Mans, *Canocen*, Cahors, Durham<sup>132</sup>, Ebrach, Angoulême, Evreux, Freising, Gniezno, Halberstadt<sup>133</sup>, Hildesheim, Wurtzbourg, Gênes<sup>134</sup>, Liège<sup>135</sup>, Lincoln, Londres, Lübeck, Lichfield, Laon, *Lyren*<sup>136</sup>, *Lunicen*, Lodi, Limoges, Mayence<sup>137</sup>, Münster, Magdebourg, Merseburg, Minden<sup>138</sup>, Meissen, Milan, Théroouanne, Saint-Davids, Saint-Jean de Maurienne, Marania<sup>139</sup>, Nuremberg, Noyon, Norwick, Narbonne, Osnabrück, Olomouc<sup>140</sup>, Paderborn, Prague, Paris<sup>141</sup>, Passau, Plock, Palencia, Pergame, Rouen<sup>142</sup>, Reims, Ratzeburg, Ratisbonne, Salzbouurg, Spire [Speyer]<sup>143</sup>, Sarlat, *Scengrum*, Esztergom, Trêves<sup>144</sup>, Troyes, Verden, *Vernilanen*, Upsal, Valverde<sup>145</sup>, Worms, Breslau, Vacz, Varde,

*Zilberniem*, Zaghreb<sup>146</sup>. Les cités concernées touchent toute la chrétienté, mais à partir du folio 12r, le registre ne concerne plus que les bénéfices dont la collation a été faite en Allemagne à partir du 1<sup>er</sup> avril 1360 et jusqu'en 1368. Le registre commence par le diocèse de Paderborn en sachant que la liste des bénéfices mentionnés ne suit aucun ordre particulier. Les diocèses sont précisés dans la marge. Il y a parfois des croix. Il y a plusieurs mentions de *rotuli*, le « *rotulus provinciarum Alamania sub data Avinion III kal. Aprilis anno VIII* »<sup>147</sup> le « *rotulus confirmationum sub data apostolica villam novum Avinion dioc. VII kal. Julii anno VII* » écrit sur un papier qui a été découpé et recollé<sup>148</sup> et le « *rotulus confirmacionum alamanorum sub data X IX kal septembris anno octavo* » écrit sur un autre papier<sup>149</sup>, ainsi que des registres de confirmations<sup>150</sup>.

- 56 Le deuxième compte commence au folio 79r, il s'agit d'une liste de bénéfices dont la collation a été faite à partir de la seconde année du pontificat d'Innocent VI, puis la troisième<sup>151</sup>. Les diocèses concernés sont Mondonnedo, puis Astorga pour les premières années d'Urbain V et de Grégoire XI<sup>152</sup>, Oveten, Compostelle, Tuy et autres diocèses. Il ne s'agit donc pas d'un compte allemand, mais relevant de la péninsule Ibérique. Le collecteur est *Andreas de Vernolio*<sup>153</sup>.
- 57 Il y a ensuite au folio 97r les bénéfices dont la collection a été faite et confirmée dans les provinces de Lyon, Vienne, Besançon et Tarentaise la deuxième année du pontificat d'Urbain V (1371). Suit une liste de bénéfices avec les bénéficiers, le bénéfice et la taxe payée. Dans la marge, il y a le nom du diocèse et la date. Le compte est séparé en trois colonnes préalablement établies par un feuillet plié en quatre. Au folio 99r, on trouve de nouveau une liste des bénéfices dont la collation a été confirmée lors de la troisième année du pontificat d'Urbain V, puis pour la quatrième année<sup>154</sup>, la cinquième année<sup>155</sup> et la sixième<sup>156</sup>.

### **Le *collectoriae* 6 (1361-1364)**

- 58 Le *collectoriae* 6 forme un bel ensemble qui a gardé une certaine unicité depuis le Moyen Âge, même si le compte est rongé par l'humidité dans sa partie supérieure gauche. De fait, le compte conserve encore sa reliure, a un unique filigrane de 9 cm, la lettre « H », sa numérotation du numéro I (folio 3 actuel) au folio 188 (folio 150r actuel), attestant ainsi que des folios ont été perdus. Il s'agit des obligations faites en Allemagne de 1361 à 1364. Les obligations ont été recueillies par maître *Petrus de Champanhaco*, licencié en droit civil, commissaire député par Arnaud Aubert, archevêque d'Auch et camérier du pape. Les notations débutent la neuvième année du pontificat d'Innocent VI, plus précisément le 4 juin 1361 et ont été inscrites à la trésorerie du palais pontifical en présence de *Nicolaus Johannis de Esceyo*, notaire public et impérial dans la cité de Toul<sup>157</sup>.

### **Le *collectoriae* 7 (1364-1367)**

- 59 Le *collectoriae* 7 est composé d'un seul registre écrit sur le même papier avec pontuseaux larges d'un aspect grossier. Son filigrane de 5 cm est surmonté d'une croix de 4,5 cm. Il s'agit du compte des obligations et paiements reçus par *Mauricius de Barda* du 20 août 1364 à 1367. Le compte s'ouvre par une table des matières des bénéfices pour lesquels des obligations ont été prises. Il est organisé de manière alphabétique<sup>158</sup>. Le registre commence par Strasbourg (*Argentinem.*), puis Augsbourg, et ainsi de suite jusqu'à *Ylvernien*<sup>159</sup>. Les informations sont espacées afin que des ajouts puissent être faits ultérieurement. Il s'agit toujours du même papier. Viennent ensuite des pièces

justificatives comme une lettre de confirmation à un bénéfice<sup>160</sup>, des doutes concernant certaines annates, notamment en raison de litiges à la cour pontificale<sup>161</sup>, une liste de tous les diocèses en Allemagne<sup>162</sup> et des lettres de commission de *Mauricius de Barda* par le Camérier<sup>163</sup>.

- 60 On y apprend que *Mauricius de Barda* est licencié en droit civil, doyen de Bourges, clerc de la Chambre apostolique. Sa mission a lieu lors de la deuxième année du pontificat d'Urbain V. Ce n'est qu'au folio 34r que commence à proprement parler son compte. Il comporte sur la partie haute à droite des chiffres romains, le folio I pour le folio 34r actuel. La table des matières et les pièces justificatives ont donc été insérées ultérieurement. Le compte est en réalité une liste de l'ensemble des obligations faites en Allemagne et pour lesquelles *Mauritius de Barda* a été député à la levée le 20 août 1364<sup>164</sup>. Les bénéfices sont insérés par liste chronologique, d'où la volonté de créer un sommaire. Le premier bénéfice inscrit concerne le diocèse de Constance, puis il y a la liste des bénéfices « *sequuntur rotulus provisionum et confirmationum sub data III kal. Anno secundo* »<sup>165</sup>. Au folio 73v, le registre passe à l'année suivante, soit 1365, c'est ensuite au tour de la quatrième année, soit 1366, au folio 153r, puis la cinquième année, en partie sur l'année 1366 au folio 154r. À partir du folio 180v, des *rotuli* de confirmation datant de la quatrième année sont insérés. C'est seulement à partir du folio 209r (CLXXVII) que se trouve une partie des reçus sur une dizaine de pages. Il s'agit d'une maigre moisson par rapport à l'ensemble des bénéfices compilés.
- 61 Les reçus pour 1365 sont insérés du folio 211v au folio 217r, folio sur lequel commencent à être inscrites les dettes de l'année 1366. Enfin, au folio 223v, on trouve la « *summa universalis omnium singularum receptorum supradictorum per dictum dominum Mauricium* » d'un montant de 2696 florins, 8 livres, 6 sous et 4 deniers. Enfin, il y a les assignations<sup>166</sup>. La liste des bénéfices suit un ordre chronologique et non plus géographique, suivent ainsi différents diocèses en Allemagne pour les années 1361, 1362, 1363 et 1364.
- 62 Entre le folio 131 (numéro CXXVII) et le folio 132 (numéro CLXVII), il y a un petit morceau de parchemin d'un centimètre de largeur pour 7 cm de hauteur. Il se détache, mais pourrait signaler la perte de documents. Le folio 40 est un autre ajout concernant le diocèse de Brême et faisant suite à ce qui est écrit au folio 39v.

### Le *collectoriae* 67 (1364-1370)

- 63 La couverture moderne du *collectoriae* 67 porte le titre « *Rationes Collectoriae Bisuntinen., Lugdunen., Tarentas., Viennen., 1364 ad 1367* ». C'est un ensemble formé de quatre comptes.
- 64 Le premier compte est le second compte d'*Aubricus Radulphi*, collecteur du 14 novembre 1364 au 1<sup>er</sup> septembre 1371 dans les provinces de Lyon, Vienne, Besançon et Tarentaise, sauf dans le diocèse de Bâle<sup>167</sup>. Il s'agit du deuxième compte d'Aubry Raoul<sup>168</sup>. Le compte actuel est interrompu par le compte bref du collecteur qui a été inséré en son sein aux folios 64-69. Il a été réalisé avec huit cahiers confectionnés à partir d'un papier avec grosses vergeures alternées tous les 3 mm et dont les pontuseaux sont distants de 4,5 cm. Il a pour filigrane une licorne de 9 cm dressée sur ses pattes arrière avec une corne d'1 cm. La partie basse du compte a été perdue. Ce papier se trouve aux folios 1-14 et 16-63. La licorne comme tous les animaux fabuleux (griffon, basilic, sirène), a été très appréciée du public et des papetiers est de fabrication italienne<sup>169</sup>. Le deuxième papier avec vergeures moyennes alternées tous les 3 mm et aux pontuseaux distants de

4,4 à 5 cm a pour filigrane un arc tendu de 6,5 cm, avec une flèche de forme triangulaire C'est un simple trait avec un bout rond. Ce papier se trouve au folio 15 et est lui-aussi probablement de confection italienne<sup>170</sup>. Le compte a une triple foliotation qui apparaît plus nettement au folio 3. La foliotation moderne et actuelle 3 correspond à une foliotation en chiffres romains se situant en haut et à droite de la page, soit le numéro II, à ses côtés se trouve un autre chiffre arabe, le numéro 2. Au moment de l'insertion du compte bref dans le cahier la foliotation romaine a été barrée soit LXIII et remplacé par 68. Les mêmes marges se retrouvent dans l'ensemble du compte, soit 2 cm environ pour la marge de tête et de queue et 7 cm pour les marges de droite et de gauche. Deux écritures ont été repérées, celle du corps d'écriture, puis dès le folio 1r, une autre main précise le terme du compte ou au folio 2r, « *inutilis* » est barré et une main a corrigé. De nombreuses corrections se trouvent dans d'autres folios comme au folio 2v où une main rajoute « *excommunicatio est* ». De même la main qui rédige la somme à la fin de la page est écrite d'une autre main dans différents folios. Le compte s'ouvre par un sommaire, puis le collecteur a divisé son organisation en diocèses, puis les arriérés, puis les provisions des annates, les recettes, les assignations et les dépenses, la conclusion du compte avec les arriérés de la décime, de la procuration Dans le registre, les titres des diocèses sont en haut de la page et centrés. La page est divisée en trois, avec au centre la colonne d'écriture de 15 cm, à gauche les arriérés, à droite, les paiements. Le compte commence par le diocèse de Lyon avec les arriérés du temps de Clément VI. Les titres intercalaires sont décalés. Il n'y a qu'une seule somme récapitulative au folio 10r, mais on voit apparaître une « *summa folii* » au verso de chaque feuillet, enfin une « *summa universalis* ». Ensuite, les mêmes données se trouvent pour les diocèses de Mâcon, Chalon, Autun, Langres, Vienne, Valence, Die, Viviers, Saint-Jean de Maurienne, Genève, Grenoble, Besançon, Lausanne, Belley, Tarentaise, et Sion. Il y a ensuite un résumé des recettes, la liste de toutes les sommes reçues par province, puis les assignations et les dépenses par diocèse. Pour terminer, au folio 90, il y a la liste des décimes, des trentièmes et des procurations dont il est fait mention dans le compte.

- 65 Le deuxième compte est le compte bref du précédent compte. Il a été inséré dans le compte <sup>171</sup>. Il est écrit sur un papier avec grosses vergeures alternées tous les 3 mm et avec des pontuseaux distants de 4 cm dont le filigrane est un dromadaire<sup>172</sup>. Le chameau à une ou deux bosses constitue un filigrane exclusivement italien qui n'a été en usage que durant une vingtaine d'années, les plus anciens types sont sur grosses vergeures<sup>173</sup>. Il y a deux écritures dans le compte, celle de la colonne d'écriture, celle du contrôle et celle des dépenses au folio 68. Toutes les marges mesurent deux centimètres environ. Il y a une double foliotation moderne, le folio 64 actuel correspondant à l'ancien folio 63. Il y a tout d'abord la liste des arriérés par diocèse, puis la somme de toutes les recettes par province, les sommes universelles et les assignations.
- 66 Le troisième compte datant du 26 septembre 1375 au 1<sup>er</sup> juin 1377 est le quatrième compte compilé par *Aubricus Radulphi*, ancien collecteur dans les provinces de Lyon, Vienne, Besançon et Tarentaise sauf le diocèse de Bâle qui est de langue allemande avec les recettes, les dépenses et les assignations<sup>174</sup>. S'il s'agit du quatrième compte d'*Aubricus Radulphi*, cela signifie que le troisième compte, datant de 1371 à 1375, a été perdu. Il est écrit sur un papier avec des pontuseaux distants de 4,5 cm et avec des grosses vergeures cannelées. Tous les 50 mm, le trait est plus épais. Aux folios 116r-117r, un autre papier avec vergeures fines, vergeures cannelées tous les millimètres, puis plus espacées tous les 50 mm et avec pontuseaux à distance variable de 4,5 à 5 cm, est utilisé. Le filigrane est une balance isolée à plateaux concaves

suspendus par trois attaches aux extrémités d'un fléau dessiné par un double trait et dont l'arbre se termine par une boucle ou par un anneau de 13 cm. Il s'agit d'un papier d'origine française sans doute champenoise<sup>175</sup>. Le folio 117 a un morceau d'un filigrane qui peut être identifié à beaucoup d'éléments, le haut de la lettre U, un objet, un animal<sup>176</sup>. Le compte a une triple signature, le folio I en chiffres romains correspond au numéro 98 de la foliotation au moment de la réunion des cahiers et qui est actuellement le folio 103. La marge de tête mesure deux centimètres environ, tandis que les autres mesurent 7 centimètres. Plusieurs écritures sont observables, celle de la colonne d'écriture, celle de la *summa recepte et reste*, celle de la somme totale au folio 119 et éventuellement une écriture du folio 151v. Il s'agit d'un document qui ne fait pas partie du compte au verso d'un document où une synthèse a été faite. Le compte a également des dessins. Il s'agit d'un prêtre représenté de profil avec une barbe et sa robe. De sa main il semble repousser l'inscription « *fecha bennet am tota scibado qui vian se mira bien se voyt. Chrs fere ne mere comende a bos sid ertes come repiues et fiet gardi dessis desacum* », ainsi qu'un chien avec son collier, il porte une croix. Le compte a un sommaire, détaillé au folio 102v. La présentation est géographique avec les arriérés, les provisions des bénéfiques, les sommes totales et les assignations. Le compte est divisé en trois colonnes, la colonne d'écriture, la colonne des paiements et la colonne des arriérés. Il y a plusieurs titres, celui du diocèse est en haut et au milieu, ainsi que les titres chronologiques de type « *tempore innocentii sexti* », « *tempore urbani quinti* ». Les pages se concluent par des totaux des recettes et des dettes à la fin de la page. L'ordre des diocèses est le même que dans les précédents comptes, puis au folio 116r, il y a la liste des assignations des collecteurs par diocèse, puis au folio 117r, la liste des sommes dues, puis au folio 161r, les dépenses et la conclusion du compte au folio 162r, avec les dettes et les assignations. Au folio 163r, il y a le compte de maître *Johannes Bullandi*, chanoine de Besançon, commissaire apostolique qui a auditionné à Beaune le compte du collecteur le 21 juin 1377.

- 67 Le quatrième compte est le compte bref du précédent compte<sup>177</sup>. Il a été écrit par la même personne pour la colonne d'écriture et corrigé et commenté par une autre. Il a été écrit sur un papier avec vergeures alternées tous les millimètres avec un filigrane qui semble être une balance, une lettre ou un arc. Il y a une double pagination, le folio 166 actuel correspondant à l'ancien folio 159. La marge de tête mesure 1,5 cm tandis que les autres marges sont de 2 cm environ.

### **Le *collectoriae* 69 (1379-1403)**

- 68 Le *collectoriae* 69 est un registre de 207 folios composé de deux comptes. Il porte quelques informations archivistiques sur un folio blanc rattaché au premier cahier, mais avec le même filigrane que le papier utilisé dans le compte. D'une écriture moderne est notée « *Bened. XIII, 1403, 997* ».
- 69 Le premier compte est composé de cinq cahiers. Au folio 1r se trouve le commencement du premier cahier portant sur les décimes, les procurations et les annates levées dans le diocèse de Besançon. Ensuite au folio 27r, se trouvent quatre cahiers reliés entre eux sur lesquels sont inscrits les arriérés des sommes dues pour la levée des décimes, des procurations, des subsides et des annates dus depuis les pontificats successifs d'Urbain V, Grégoire XII, Clément VII, puis Benoît XIII. Le premier de ces quatre cahiers est indépendant des autres. L'écriture est différente. Il s'agit d'un récapitulatif de la valeur des bénéfiques et des montants à payer. Ce sont probablement des instruments de

travail. Le papier est le même entre les différents cahiers, mais il n'y a pas de sommes récapitulatives. Les folios 60-61, les cahiers 3, 4 et 5 ont pour filigrane une tête de taureau de 7 cm surmontée d'une étoile. Le nez est dessiné par deux traits parallèles partant des yeux, il n'a pas de bouche. La tête de bœuf est le plus abondant de tous les filigranes. Le cahier 2 et le folio 26 ont pour filigrane un arc de 4,5 cm. Le fil n'est pas tendu, la pointe est en forme de cœur. Au folio 73, le folio est un animal mythique de 8 cm comme un chat, mais il n'y a pas de crinière, la queue relevée et inclinée parallèlement au dos est dépourvue de houppe. Le chat debout, queue relevée et inclinée parallèlement au dos, est un battoir qui en raison de sa distribution géographique devait être champenois<sup>178</sup>. En plus de la foliotation contemporaine, au folio 123r commence une numérotation en chiffres romains qui va durer jusqu'au folio 143. Les chiffres romains se trouvent en bas à droite. Le folio 123 correspond au numéro III et ainsi de suite. De plus, comme pour le précédent feuillet, il y a une numérotation moderne en bas à droite pour les premières pages des bifeuillets. Dans le cahier 1, il y a six colonnes entourées par une marge de tête de 3 cm, une marge de gauche de 2,5 cm et une marge de queue de 5,4 cm. La marge de droite est inexistante quand le compte est écrit. Au folio 1r, la colonne de gauche mesure 6 cm, puis il y a une colonne intercalaire entre la marge de gauche et la colonne d'écriture de 1,8 cm, puis la colonne d'écriture de 7,3 cm, une colonne pour la décime de 1,7 cm, une nouvelle colonne intercalaire de 1,6 cm et la colonne de droite de 4,5 cm pour les procurations. Les cahiers 2 à 5 ont des marges dessinées. Toutes les marges mesurent 4,5 cm sauf la marge de queue mesurant 5,5 cm. La colonne d'écriture mesure environ 13 cm, mais elle est variable selon les folios. Dans le premier cahier, il y a une seule écriture pour les titres, la colonne d'écriture, la décime et les procurations, mais il y a une autre écriture pour les annates. Dans les cahiers suivants, c'est la même écriture pour la colonne d'écriture et les chiffres. Une autre main a inscrit des remarques dans la colonne de gauche. Au folio 27v, une autre main a inscrit d'autres inscriptions dans la colonne de gauche telles que *ante subscriptis*, *ante*. Au folio 27v, une autre main a ajouté une information dans la colonne de droite. Le cahier 1 s'étalant du folio 1 au folio 25 a un titre général et est divisé en quatre colonnes, dans la première colonne, il y a la somme pour les annates, dans la deuxième, le nom du bénéfice ou du bénéficiaire, dans la troisième, le montant de la décime et dans la quatrième, le montant de la procuration. Il y a également des titres intercalaires avec le nom des prébendes. Dans le cahier 2, s'étalant du folio 26 au folio 74, il y a le titre général, les arriérés de la cité de Besançon, ainsi que les dettes. Le compte est divisé en trois colonnes, la première « *ante subscriptis* », dans la deuxième, il y a la colonne d'écriture avec la décime et la date, et dans la troisième, la somme. À partir du folio 40v, le classement se fait par décanat. Le cahier 2 n'a pas été relu, mais a été revu par une autre main. Cela semble être un instrument de travail.

70 Le second compte est le compte des arriérés levés dans la province de Besançon entre 1380 et 1388 transmis par *Johannes Laverhna*<sup>179</sup>. Le registre est écrit sur un papier avec grosses vergeures alternées tous les trois millimètres et pontuseaux distants de 5,5 cm. Il a pour filigrane une arbalète de 8 cm. Il y a une unique foliotation contemporaine. La marge de tête mesure 2,5 cm environ, celle de queue, de 3 cm environ, tandis que les marges de gauche et de droite mesurent 5,5 cm environ. La feuille a été pliée en 4 ce qui constitue les marges. L'écriture dans la colonne d'écriture est aussi délimitée ainsi par les pliures. Il y a plusieurs écritures, l'écriture du corps de texte, le folio 210v avec des ajouts, ainsi qu'une autre écriture au folio 214. Les S sont ornés de petites ailes aux

folios 214r et 216v. Au folio 210, il y a le titre général des arriérés prélevés par *Pomsardus de Choys*, chanoine et sous-collecteur de Besançon. Il y a d'abord les arriérés des annates prélevées, puis la liste des bénéfiques, puis la somme au folio 213, les arriérés de la décime au folio 214. Le S est plus grand, dessiné, des petites ailes à la fin ou des nuages marquent les arrondis, la somme totale au folio 216v et enfin la somme universelle.

### Le *collectoriae* 68 (1391-1398)

- 71 Le *collectoriae* 68, anciennement *collectoriae* 64, puis *collectoriae* 66 est un registre de 247 folios composé de deux comptes différents. La couverture moderne porte le titre « *Rationes Collectoriarum Bisuntinæ 1391-1398* ».
- 72 Le premier registre est composé de quatre comptes comportant une foliotation ancienne en chiffres romains positionnée en haut dans la marge de tête, du côté droit de la colonne d'écriture. Le *folio primus* correspond au folio 1 actuel et ce jusqu'au folio LXIX correspondant au folio 69. Il manque un folio. Dans la page de garde est écrit « *il f. 146 fu trovato togliao quando si procedette alla nuova numerazione 18.04.1922* »<sup>180</sup>. Donc le folio 146 a été volé avant 1922. Ensuite les folios sont blancs. Le premier est le compte des annates, des arriérés de la décime et des procurations rendu à *Johannes Jolis*, collecteur général par *Pomsardus de Choys*, chanoine et sous-collecteur de Besançon actif du 6 janvier 1391 au 6 mars 1393<sup>181</sup>. Les quatre comptes sont écrits sur six cahiers différents. Les trois premiers cahiers ont le même papier reconnaissable à ses pontuseaux distants de 3,5 cm puis de 4 cm pour ceux aux extrêmes et vergeures fines alternées tous les millimètres. Il y a juste une petite différence aux folios 23-24 puisque le filigrane est différent. Les deux cahiers suivants sont réalisés avec un autre papier. Les pontuseaux sont distants de 4 cm, tandis que les vergeures moyennes sont alternées tous les 3 mm. Les folios 78 (117), 79 (116), 80 (115) et 81 (114) sont composés à partir d'un papier différent sans filigrane. Les pontuseaux sont distants de 4 cm, les grosses vergeures cannelées sont distantes de 40 mm, avec une vergeure plus fine au centre. Le folio 121 appartient à la gamme de papier du cahier 6. Le dernier cahier a un papier avec des pontuseaux distants de 4 cm et des vergeures fines alternées tous les 2 mm, sauf pour les folios 148 et 150 où les pontuseaux ont les mêmes distances mais les, vergeures fines cannelées sont distantes de 2 mm avec un trait plus fin au centre pour le premier folio. La diversité des papiers se retrouve avec la variété des filigranes. Aux folios 1-22, 25-73, 136-137, s'observe une fleur de lys surmontée d'une croix de 5 cm de long, se termine par trois pointes, aux folios 149-151, 154-156, 196-216, le filigrane est une fleur de lys simple, aux folios 23-24, il y a un aigle de 7 cm, au folio 74, un petit sphinx, un lion ou dragon de 5 cm de hauteur, dressé sur ses pattes arrières, pattes avant levées, très grande queue, petites oreilles rondes, aux folios 122-135, 138-142, 144, 157-179, la lettre P surmontée d'une croix mesure 8,5 cm. Enfin, aux folios 148, 182-195, le filigrane est la lettre S mesurant 2 cm pour un ensemble de 7 cm, entourée en haut et en bas d'un trait surmonté d'une croix et d'un trait clos d'un rond. Selon Briquet, la fleur de lys est un des filigranes les plus anciens et les plus répandus dont l'usage a persisté le plus longtemps. Elle a été employée en France, en Italie et en Allemagne et est devenue banale<sup>182</sup>. De la même façon, l'aigle est un filigrane très répandu, employé dans la seconde décennie du XIV<sup>e</sup> siècle. L'aigle à une tête est le symbole de l'autorisé héréditaire et plus particulièrement de l'empire, a joué, un rôle important comme filigrane<sup>183</sup>. Le compte est présenté selon une division tripartite avec les dettes dans la

marge de gauche, la colonne d'écriture centrale et les sommes payées dans la marge de droite. Il y a à la fin une « *summa recepte arreraqis annatis* ». Le compte des procurations est organisé par doyennés. À partir du folio 36r, apparaît une synthèse des sommes en bas de page, puis au folio 37r, les dépenses et les paiements du sous-collecteur. Il y a au moins trois mains différentes, une écriture pour la colonne d'écriture et l'inscription des sommes, une autre écriture pour les vérifications, peut-être une autre main au folio 36r pour la synthèse de bas de page et enfin, au folio 51r, une nouvelle main dresse la liste des décanats, des bénéfiques et du montant de la décime perçu. Le deuxième compte est celui des arriérés perçus par *Johannes Laverhna*, ancien collecteur des annates dans le diocèse de Besançon et à présent trésorier du pape<sup>184</sup>. Le compte est divisé en trois colonnes d'écriture, les dettes, la colonne d'écriture puis le paiement avec la *summa recepte* en bas de page. Le S du titre est plus grand. Au folio 77v, il y a la somme des arriérés perçus par le collecteur soit 526 livres, 15 sous. La mise en page est centrée. Puis au folio 87v, il y a les arriérés de la décime d'un montant de 4 320 livres, 11 sous et 1 denier. Enfin au folio 98r, il y a les dépenses et les paiements. Les folios 102-120 sont blancs. Le compte est écrit par deux mains différentes, une pour la colonne d'écriture, l'autre pour la somme des reçus en fin de page. Puis le troisième est le compte des annates rendu par le sous-collecteur *Johannes Crapileti* à *Johannes Jolis*, collecteur général, pour son office s'étalant du 30 septembre 1394 au 27 août 1397<sup>185</sup>. Il y a tout d'abord deux colonnes d'écriture, les dettes et la colonne d'écriture au folio 122r, puis trois colonnes avec les sommes payées. Au folio 149v, il y a les paiements. Quatre mains interviennent dans ce compte. Il y a une nouvelle écriture pour la colonne d'écriture, plus une autre pour la somme récapitulative en bas à droite. Au folio 152r, « *bona est* », « *vacat* » sont inscrits par une autre main, tout comme les sommes des assignations et les dépenses au folio 153r. Enfin, le dernier compte est celui des arriérés des procurations et des décimes perçues par *Johannes Crapileti*, chanoine et sous-collecteur de Besançon<sup>186</sup>. Le compte est écrit par une seule main.

- 73 Le deuxième compte est le compte que *Johannes Crapileti*, chanoine et sous-collecteur de Besançon, a remis à *Johannes Jolis*. Il s'étend du 27 août 1397 au 18 octobre 1398<sup>187</sup>. Il est composé de deux cahiers avec du papier avec pontuseaux distants de 4 cm avec de grosses vergeures alternées tous les 2 mm (impression vergeures cannelées, une grosse et une fine alternées). Il y a deux filigranes. Aux folios 217-242, 244-251, il s'agit de la même lettre P que dans le précédent cahier, puis au folio 243, une tête de bœuf de 5 cm, de face, avec de grosses oreilles. Un trait part du centre du crâne et qui est surmonté d'une étoile. Le nez est en forme de V. La page d'écriture est divisée en trois colonnes, la marge de gauche mesurant 4,5 cm, la colonne d'écriture mesurant 11,2 cm. La marge de droite de 5,5 à 6 cm. Les mesures de la marge de tête sont de 3,5 cm et celles de la marge de queue de 5 cm. L'écriture utilisée est similaire à celle du précédent compte, même si on note de manière éparse, comme au folio 243r, l'apparition d'une autre écriture, ici pour écrire la somme des dépenses ou des assignations. L'organisation de l'écriture du registre est la suivante. Il y a tout d'abord un titre, puis trois colonnes, les dettes, la colonne d'écriture et les sommes payées. En bas à droite juste sous la colonne d'écriture, il y a les sommes récapitulatives, puis au folio 241r, les assignations, au folio 242r, les dépenses et les paiements, au folio 244r, les arriérés de la décime selon une liste organisée par décanat, puis au folio 257, les arriérés pour le dernier terme. Enfin au folio 257r se trouve la liste de ce qui est requis pour le sixième et dernier terme.

### Le *Camerale I*, 1194, vol. 129 (1413 et 1456)

- 74 L'*Archivio di Stato di Roma* conserve les comptes postérieurs au grand schisme. Les comptes concernant l'Allemagne n'ont pas été directement consultés, sauf pour le volume 129, mais au moment du dépouillement, l'intérêt s'était focalisé sur les parties « françaises du compte ». La présentation repose sur les travaux de Jean Rott<sup>188</sup>. Le *Camerale I*, vol. 129 est composé de deux comptes, le premier date de 1416 et le second de 1456. Il est connu sous le nom de « compte de Savoie ». Certains diocèses relèvent toutefois des terres d'empire.
- 75 Le premier registre est un registre de sept cahiers de 244 feuillets. Les cahiers 1 et 5 sont incomplets. Il s'agit de la copie des dix-sept comptes de sous-collecteurs présentés le 24 mars 1420 par *Johannes de Lantelay*, collecteur dans les provinces de Lyon, Vienne, Besançon et Tarentaise, ainsi que dans les terres du comte, puis du duc de Savoie. Il y a d'abord la liste des arriérés des annates, l'énumération des annates échues pendant l'exercice, les recettes de la décime quinquennale imposée par Alexandre V en 1409, puis d'une seconde décime sollicitée par Jean XXIII<sup>189</sup>. Plusieurs comptes intéressent des terres d'empire. Pour commencer, il y a les deux comptes de *Petrus de la Maugetaz*, sous-collecteur de Lausanne. Le premier compte date du 21 juin 1410 au 29 juillet 1413. Il est localisé aux folios 14r-30r. Le second registre date du 29 juillet 1313 au 9 avril 1416 et est repérable aux folios 31r-46. Il manque les quatre feuillets sur lesquels étaient inscrits les arriérés de la décime de Jean XXIII dans les doyennés de Fribourg, Berne et Saint-Imier, ainsi que le chapitre des dépenses<sup>190</sup>. Aux folios 42r-52v se trouve le compte de *Petrus de Grenant* pour les arriérés des annates et des décimes prélevées dans le diocèse de Genève entre le 2 octobre 1414 et le 22 juin 1416. Il y a ensuite aux folios 71r-92, le compte de *Johannes Alagniel*, sous-collecteur des parties des diocèses de Mâcon et Lyon situées en terre d'Empire « *Lugdunen. et Matisconen. a parte imperii* ». Le compte s'étend du 6 mars 1410 à 1413<sup>191</sup>. Il existe un deuxième compte pour ces deux parties impériales. C'est le compte tenu de 1413 au 25 avril 1418 par le sous-collecteur de Mâcon et de Lyon, *Helias Charuys*<sup>192</sup>.
- 76 Le deuxième compte est un registre de 128 feuillets. C'est le compte des recettes et des dépenses d'Augustin de *Corradis de Lignagna*, abbé de Casanova, collecteur de la décime et des indulgences de croisade sollicitées par Calixte III le 15 mai 1455, comprenant une levée de la décime en Lorraine<sup>193</sup>. De fait, aux folios 115r-116r sont enregistrées les recettes et les dépenses faites dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Le compte n'est pas approuvé.

### Le *Camerale I*, vol. 162 (1418-1430)

- 77 Rott signale l'existence du compte d'*Albertis Sapientis*, collecteur des annates et du cens à Strasbourg entre 1418 et 1430<sup>194</sup>. Il s'agit du rassemblement de deux cahiers de vingt-six feuillets dans lesquels sont insérés trois comptes du sous-collecteur de Strasbourg, *Albertus de Sapientis*. Il s'étend du 27 janvier 1418, date de nomination du sous-collecteur au moins de juin 1430, date de présentation du compte devant le collecteur de Mayence.

### Le *Camerale I*, vol. 181 (1456)

- 78 Le *Camerale I*<sup>195</sup>, vol. 181 serait le compte du diocèse d'Utrecht datant de 1456<sup>196</sup>.

## Le Camerale I, n° 1145, vol. 10 (1476)

- 79 Le registre contient des procès-verbaux d'ouverture de troncs d'indulgences par Luc *de Tollentis*, évêque de Sibenico en Dalmatie, nonce, collecteur et commissaire des indulgences jubilaires dans la vallée du Rhin et divers lieux en Bourgogne. Les localités allemandes touchées sont Cologne, Dortmund, Essen, Kirn et Mayence<sup>197</sup>. Jean Rott publie le procès-verbal notarié de l'ouverture à deux reprises, les 11 juillet et 7 août 1480, du trône placé dans l'église abbatiale de Wissembourg pour recevoir les offrandes des fidèles<sup>198</sup>.
- 80 Il existe quarante-cinq registres relatifs à la politique bénéficiale des pontifes en Allemagne dont vingt relèvent de la sphère française. Ils sont répartis dans vingt-trois registres différents. C'est bien moindre que le nombre de comptes des collecteurs relevé pour le royaume de France et de Provence, totalisant cent-soixante-sept *collectoriae*. Il y a une absence physique des collecteurs, des commissaires ou des sous-collecteurs dans certains registres de comptabilités. Les *collectoriae* en terres d'empire ne sont donc pas que des registres de comptes.
- 81 Huit registres sont généraux et portent sur un espace appelé « Allemagne ». Les pontificats concernés sont ceux d'Innocent VI (1356, 1356-1360, 1356-1358, 1356-1362), d'Urbain V (1361-1364, 1362-1364, 1364-1367) et de Grégoire XI (1371). La province ecclésiastique la plus représentée est celle de Besançon, totalisant vingt registres différents. Ils ont un spectre chronologique vaste s'étalant en 1280-1281, en 1306, en 1316-1320, en 1317, en 1337-1340 et de 1364 à 1403 pour toute la province, ainsi que 1360 et 1368 pour Besançon et Strasbourg, ainsi qu'en 1302-1304, en 1306 et en 1317 pour le diocèse de Bâle qui en est suffragant. C'est la province ecclésiastique pour laquelle il est possible d'étudier la politique bénéficiale des différents pontifes sur la longue durée, allant du pontificat de Nicolas III et Martin IV, puis durant les premières années de Jean XXII, ensuite il n'y a aucun compte pendant seize ans, ce qui correspond à une absence de levée de la papauté, puis sous Benoît XII, moment où les annates, puis les procurations sont levées, puis d'Innocent VI à Benoît XIII. Ces comptes sont un formidable support pour étudier la fiscalité pontificale dans la longue durée.
- 82 D'autres espaces sont moins représentés. Il existe ainsi des regroupements de provinces ecclésiastiques qui sont parfois appariées, tels Trêves, Mayence et Cologne associées en 1317-1319, Trêves, Mayence, Salzbourg assemblées en 1319-1320, puis qui sont dissociées. Il existe un registre pour Liège datant de 1342 à 1346, un pour Mayence et deux autres pour Cologne en 1360 et en 1367-1371 et un dernier pour Strasbourg en 1421-1430. Ensuite, trois registres concernent la comptabilité pontificale dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Ils datent de 1326 pour Toul, de 1329-1330, pour Toul, Metz et Verdun et de 1361 pour Metz. Enfin, il existe un compte pour les années 1317-1320 pour les provinces de Brème et Riga.
- 83 Christiane Schuchard a relevé les collecteurs des collecteurs actifs dans les terres d'Empire de 1216 à 1511<sup>199</sup>. Elle avait ainsi dressé une liste de neuf collectories ou circonscriptions fiscales pontificales : l'Allemagne<sup>200</sup> ; Cologne (Cologne, Flandre, Liège, Minden, Münster, Osnabrück, Utrecht)<sup>201</sup> ; Trêves (Trêves, Metz, Toul, Verdun)<sup>202</sup> ; Mayence (Mayence, Augsbourg, Bamberg, Bâle, Chur, Eichstätt, Halberstadt, Hildesheim, Constance, Paderborn, Speyer, Strasbourg, Verden, Worms, Würzburg)<sup>203</sup> ; Brème (Brème, Lubeck, Cammin, Ratzeburg, Schwerin)<sup>204</sup> ; Riga et Schlesien, Ermland, Kulm, Leslau, Osel, Pomesanien, Pommern, Breslau<sup>205</sup> ; Magdeburg (Magdeburg,

Brandeburg, Havelberg, Lebus, Meissen, Merseburg, Naumburg)<sup>206</sup> ; Bohême (Prague, Olmütz)<sup>207</sup> et Salzbourg (Salzbourg, Bressanone, Freising, Gurk, Passau, Regensburg)<sup>208</sup>.

- 84 Plusieurs constats s'imposent. Tout d'abord, les registres de comptes conservés dans les différents dépôts d'archives sont bien incomplets. Une partie infime des comptabilités nous est parvenue. Ensuite, les comptes présentés ne reprennent qu'en partie l'organisation proposée par Christiane Schuchard, car certaines provinces sont associées dans les comptabilités, alors qu'elles semblent séparées dans les propositions faites par Schuchard et inversement. Les registres de la Chancellerie conservent donc des éléments d'une organisation territoriale changeante. L'absence des comptes ne permet pas de suivre dans le détail cette évolution. En outre les provinces de Brème, de Riga, de Magdebourg et de Salzbourg sont les parents pauvres de la comptabilité pontificale.
- 85 Peu nombreux par rapport au nombre de collecteurs nommés dans les terres d'empire, les livres de comptes des collecteurs pontificaux et les registres fiscaux relatifs aux terres d'empire offrent néanmoins un corpus riche d'enseignements et de questionnements. Tout d'abord, l'absence même des registres interroge. Les registres de la Chancellerie, comme les assignations dans les *Introitus et Exitus* sont des biais pour mettre en relation les différentes informations. Ils peuvent mentionner des requêtes de comptabilités, des auditions de comptes ou d'autres informations relatives à l'existence de pièces fiscales. Ce type de mentions se trouve pour les comptes de l'espace français. Ensuite, bien qu'épars, les comptes sont riches d'informations pour élaborer une histoire institutionnelle, culturelle et des pratiques de l'écrit dans les terres d'empire.

## Les perspectives de recherche à partir des registres fiscaux pontificaux en terres d'empire

- 86 Les registres fiscaux pontificaux sont le support d'une histoire institutionnelle et informent sur l'organisation des finances pontificales, mais aussi participent à l'écriture de l'histoire bénéficiale, enfin à l'élaboration d'une histoire plus technique, celle des comptabilités. Les pratiques de l'écrit documentaire permettent une meilleure connaissance des décisions pontificales aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, en raison de la durée de l'activité des agents fiscaux. L'organisation et le fonctionnement de la comptabilité pontificale et la gestion de la mémoire peuvent être esquissés.

## Une histoire institutionnelle des pratiques fiscales et bénéficiales de la papauté

- 87 Tout d'abord, les comptes des collecteurs pontificaux en terres d'Empire ont pu être utilisés comme sources à l'élaboration d'une histoire plutôt institutionnelle. Par exemple, Jean Favier a utilisé les comptes des collecteurs dans son étude des finances pontificales durant le Grand Schisme<sup>209</sup>. Par ailleurs, Bernard Guillemain utilise le compte *Collectoriae* 8 pour présenter le personnel de la Curie<sup>210</sup>. Yves Renouard a utilisé l'ensemble des comptes des collecteurs pour trouver le nom des différentes compagnies bancaires et financières<sup>211</sup>. Ils ont aussi été utiles à des programmes de recherche qui visent à connaître les clercs au service de la papauté, tels les travaux d'Andreas Sohn<sup>212</sup>. Ensuite, les sources pontificales sont utilisées afin de mieux connaître les différentes

taxes prélevées par la papauté. Les travaux d'Ernst Hennig éclairent le sujet des décimes pontificales prélevées en Allemagne durant la papauté d'Avignon et durant le Grand Schisme ou bien l'étude de Burkhard Roberg porte sur les subsides prélevés par la Chambre apostolique<sup>213</sup>. Ensuite, les collectories sont une source pour l'écriture de l'histoire des collecteurs pontificaux<sup>214</sup>. Enfin, les listes de bénéfices sont une ressource inépuisable pour des études prosopographiques. Les noms de bénéficiers, de notaires ou de collecteurs sont ainsi inscrits dans les différents registres. On peut citer les éditions d'*Helvetia Sacra* dont les auteurs se sont appuyés sur des sources locales, mais aussi les mentions relatives à des diocèses suisses dans les comptes des collecteurs pontificaux. Enfin aujourd'hui, Christopher Kast de l'université de Munich travaille sur l'activité de la Chambre apostolique durant le xv<sup>e</sup> siècle. Il s'appuie notamment sur les comptes de collecteurs publiés durant le concile de Bâle<sup>215</sup>.

- 88 Le premier enseignement des comptes des collecteurs est de connaître les différentes taxes prélevées par la papauté, mais ce type de sources permet également d'élaborer une histoire de la politique bénéficiale de la papauté en Allemagne. Dans les registres fiscaux allemands, se trouvent de nombreuses compositions réalisées avec de nombreux bénéficiers. Ces sources permettent d'apporter un éclairage local à la politique bénéficiale. De fait entre les collations réalisées à la Chambre apostolique, leur application et la levée des taxes, il existe toute une série d'opérations. Les comptes des collecteurs allemands permettent de se rendre compte de l'avancée de la politique bénéficiale. Plusieurs champs de recherches sont ainsi possibles. Ils interrogent les pratiques fiscales pontificales. Quels étaient les bénéfices allemands réellement touchés par la politique bénéficiale ? Quelles sont les différences entre les suppliques, les lettres de chancellerie et les registres de comptes ? Ensuite, les registres interrogent les modalités de conservation des comptes, pourquoi les comptes des collecteurs pontificaux sont-ils rares ? Pourquoi ces registres ont-ils été conservés, pourquoi conservent-ils une plus large part de listes de bénéfices et de *rotuli* ? Les registres fiscaux des terres d'empire ressemblent à des instruments de travail des agents avant qu'ils n'entament la levée des taxes puisqu'il y a le nom des bénéficiers, la date de la nomination, mais parfois pas de montant de taxation comme dans le *Collectoriae* 7 par exemple.
- 89 La compréhension de la manière dont les collecteurs travaillaient se devine toutefois par l'étude de ces comptes et s'affine par la mise en relation des différents documents assemblés, notamment les pièces justificatives. Le travail des collecteurs s'apparente tout d'abord à un travail de regeste et de collectes d'informations. L'ensemble des bénéfices qui ont reçu une nouvelle collation sont enregistrés. Les collecteurs transmettent par différentes lettres amenées par des nonces, le plus souvent des familiers du collecteur, l'information aux sous-collecteurs. Ils intentent aussi des procès. Ainsi, en 1306, quand le collecteur ne réussit pas à prélever les taxes, le collecteur fait des procès. Il procède sous le sceau et l'autorité de l'official<sup>216</sup>. De même, le 26 juillet 1327, le collecteur reçoit le pouvoir d'exécuter les procès pour obliger les bénéficiers à payer les annates dues pour les bénéfices dont ils ont reçu la collation<sup>217</sup>. Les collecteurs sont également entourés de clercs qui se déplacent pour remettre des lettres closes, des lettres du collecteur, par exemple à l'archevêque de Cologne<sup>218</sup>. Il peut aussi s'agir de lettres d'instruction remises aux sous-collecteurs afin de les informer des bénéfices vacants et des taxes à prélever<sup>219</sup>. Les réceptions sont notées par un clerc. Il s'agit d'A. *Johannis* dans le compte de 1356-1358<sup>220</sup>, puis *Guido de Viorcio*<sup>221</sup>. Les

sommes prélevées doivent ensuite être transportées<sup>222</sup>. L'histoire des pratiques fiscales est mieux appréhendée par l'étude des comptes, sources essentielles pour comprendre l'organisation locale. L'office des sous-collecteurs pontificaux, les agents qui secondent les collecteurs pour prélever les taxes, peut s'écrire à travers les différents registres de comptes. Tout d'abord, parce que nombre de comptes relevés sont des comptes de sous-collecteurs. Les sous-collecteurs seraient les percepteurs de taxes, ceux qui sont chargés de la tâche physique, tandis que le collecteur reçoit les montants des différents sous-collecteurs, compte et vérifie. Ensuite, des mentions de sous-collecteurs apparaissent au détour de dépenses ou d'actions sollicitées par le collecteur. Ainsi, en 1317, le collecteur paye les dépenses de plusieurs sous-collecteurs pour le travail effectué pour son compte à Brême et dans les divers évêchés<sup>223</sup>. Par ailleurs, en 1345, *Johannes de Casleto* est aidé de maître *Hugo Ustine* (?), sous-collecteur dans le diocèse d'Utrecht<sup>224</sup>. Le sous-collecteur perçoit, le collecteur note dans le compte. En 1367, *Siger de Novolapide* a été secondé par *Constantinus de Vima*, chanoine de l'église Saint André de Cologne, comme sous-collecteur à Cologne<sup>225</sup>. Il est également noté dans le compte du collecteur que le sous-collecteur d'Utrecht a versé 95 florins et demi en mai 1368, 83 florins en février et 164 florins et 4 gros en juin 1370<sup>226</sup>. De même, le 31 juillet de la même année, le sous-collecteur de Würzburg est mentionné<sup>227</sup>.

- 90 Les registres fiscaux pontificaux en terres d'empire sont le support d'une histoire fiscale et institutionnelle de la papauté. Ils éclairent la politique bénéficiaire pontificale, mais aussi l'élaboration locale des pratiques de collecte, alliant pratiques juridiques et procédés mis en place en fonction des redevances prélevées. Les registres sont également porteurs d'informations à travers l'étude de leur forme. Des comptes, comme le *collectoriae* 5, posent un certain nombre de problèmes et de questions. Il n'y a pas la même organisation que les comptes français, pas de présentation des collecteurs, pas d'ordres de missions. Les documents de travail insérés ne sont pas les mêmes. La question de la manière dont les comptes sont parvenus à la chambre apostolique se pose très fortement, ainsi que celle des échanges d'informations entre les différentes parties, entre les collecteurs eux-mêmes. Que nous apprennent les registres fiscaux touchant les terres d'Empire sur l'assimilation des cultures fiscales, sur les enjeux de la politique bénéficiaire ? Le champ des questionnements est vaste.

## Une histoire des pratiques de l'écrit

- 91 Les comptes des collecteurs pontificaux en terres d'empire ont parfois servi de support à une histoire institutionnelle de la papauté, mais peu d'études au final ont été réalisées à partir de ces registres. Les nouvelles interrogations sur les pratiques de l'écrit et la scripturalité des registres pontificaux portées par Armand Jamme et Valérie Theis<sup>228</sup> apportent de nouvelles pistes d'études. Par exemple, l'approche codicologique des comptabilités pontificales est un des premiers axes de recherche sur lesquels les chercheurs devraient se pencher. L'étude codicologique permet d'étudier, comme le souligne Patrice Beck, la matière, le format, l'agencement des supports, comprendre les choix techniques telles que les réglures (mises en page), analyse des supports, du format, du nombre et de l'organisation des cahiers, leur numérotation, la pagination des folios, la mise en page, les rythmes de contrôle et les usages<sup>229</sup>. Ils éclaireraient la rationalisation des pratiques comptables des officiers députés en terres d'empire, permettant ensuite une comparaison avec les registres des autres espaces de la chrétienté, et à terme de comprendre les stratégies, s'il y en eut, de la Chambre

apostolique en matière comptable. Enfin, l'étude paléographique et diplomatique est fondamentale pour saisir les pratiques administratives de la Chambre apostolique, ainsi que celles des collecteurs.

### Les supports

- 92 Les registres fiscaux en terres d'empire ont été écrits sur des registres de papier issus de l'assemblage de plusieurs feuillets. L'organisation des feuillets comme leur mesure peuvent être étudiés dans un premier temps.

Fig. 2. Composition des cahiers et de leurs feuillets

Compte	Dates	Cahiers	Mesures en mm	Feuillets
ASV, Coll., 15, fol. 168r-238v	1280-1281	2 cahiers	315 * 230 319 * 245	17 bifeuillets chacun
ASV, Coll., 15, fol. 239r-280v	1280-1281	3 cahiers	218 * 150	7, 9, 5 bifeuillets dont 2 sont incomplets pour le dernier
Coll. 57, fol. 1-28	1302-1304	3 cahiers	445 * 160	5, 3, 2 bifeuillets
Coll. 3, fol. 1-20	1306	1 cahier	247 * 171	19 feuillets
Int. et Ex. 20	1316	16 cahiers	308 * 238	5, 14, 6, 4, 6, 4, 6, 4, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 4 bifeuillets
Coll. 183, fol. 1-15	1317	1 cahier plus feuilles	319 * 230	6 bifeuillets
Coll. 134, fol. 67-87	1317	2 cahiers	300 / 303 * 240	12, 11 bifeuillets solidaires
Coll. 3, fol. 21r-32v	1319	1 cahier	316 * 236	16 bifeuillets
Coll. 3, fol. 34r-51v	1319	1 cahier	301 * 234	9 bifeuillets
Coll. 3 fol. 52r-61v	1320	1 cahier	291 * 231	5 bifeuillets
Coll. 3 fol. 52r-62r-83v	1319-1320	3 cahiers de 5, 4 et 2 pages	299 * 232	5, 5, 2 bifeuillets
Coll. 3 fol. 85r-116v	1326	3 cahiers	305 * 235	5, 5, 4 bifeuillets

Coll. 3 fol. 117r-122v	1327-1335	1 cahier	301 * 115	3 bifeuillets
Coll. 135, fol. 65	1337-1340	2 cahiers	295 * 205	10 feuillets solidaires pas de logique
Coll., 64 fol. 1r-115r	1342	3 cahiers	280 * 215	Feuillelet solitaire, 23 feuillets solidaires, 23 autres feuillets, feuillelet solitaire, 10 feuillets solidaires
Coll. 8 fol. 49r	1345	1 cahier	306 * 228	12 bifeuillets avec feuilles intégrées
Coll., 64 fol. 128r-174r	1345	1 cahier	285 * 215	23 bifeuillets solidaires
Coll. 65, fol. 1-400	1345-1355	11 cahiers formés de bifeuillets	295 * 220 307 * 225 307 * 230 272 * 190 300 * 230 307 * 232 300 * 225 300 * 230 300 * 225 300 * 230 305 * 240 305 * 240 199 * 150 414 * 140	Pas de liens logiques 19 feuillets solidaires 21 feuillets solidaires 19 feuillets plus ajout 3 feuillets solidaires 23 feuillets solidaires 24 feuillets solidaires 27 feuillets solidaires 24 feuillets solidaires 5 feuillets solidaires 24 feuillets solidaires 24 feuillets solidaires Plus deux feuillets volants
Coll. 65, fol. 401-440	1345-1355	1 cahier	304 * 115	20 feuillets solidaires
Coll., 64 fol. 1r-116r-127v	1346	1 cahier	286 * 115	6 bifeuillets
Coll. 8 fol. 70-71	1348	1 cahier	290 * 140	Deux feuilles
Coll. 4, fol. 2r-98v	1356	6 cahiers	409 * 299	9, 8, 8, 8, 7, 9 bifeuillets
Coll. 4 fol. 99r-105v	1356	1 cahier	294 * 111	8 feuilles

Coll. 8, fol. 75r-193v	1356-1358	4 cahiers	306 * 113 277 * 114 282 * 96 282 * 104 282 * 115	Composition complexe <sup>230</sup>
Coll. 66	1358-1363	8 cahiers plus le folio 73	412 * 293 224 * 160	8 feuillets solidaires dont un feuillet manquant, 8, 9, 8, 8, 9, 9 feuillets solidaires, quaternion
Coll. 5, fol. 2 r	1360	4 cahiers	303 * 224	10, 13, 14 et 17 bifeuillets
Coll. 9, fol. 1-64	1360	2 cahiers	304 * 207	14 et 22 bifeuillets dont 10 feuillets découpés entre les folios 59 et 60
Coll. 9, fol. 65-79	1360	1 cahier	302 * 228	7 bifeuillets
Coll. 9 fol. 81-94	1361	1 cahier	302 * 228	8 bifeuillets avec feuilles manquantes
Coll. 6, fol. 1-151	1361-1364	9 cahiers	289 * 222	9, 8, 8 (plus un découpé), 9 8, 8, 9, 9, 8 bifeuillets plus deux feuillets
Coll. 292, fol. 1-117	1360-1368	5 cahiers	330 * 229	5 et 7 bifeuillets, 4 feuillets, 5, 17 et 18 bifeuillets
Coll. 9, fol. 95-109	1362	1 cahier	302 * 230	7 bifeuillets (manque 1)
Coll. 9, fol. 110-117	1362-1364	1 cahier	300 * 112	de 4 bifeuillets
Coll. 7 fol. 1-234	1364-1367	15 cahiers	294 * 220	8 bifeuillets plus morceau de *chemin collé, 8, 8, 7, 9, 7, 9, 7, 9, 7, 9, 7, 9, 4 bifeuillets
Coll. 5 fol. 111-134	1364-1368	5 cahiers	296 * 109	3, 2, 2, 2, 1 bifeuillets
Coll. 67, fol. 1-63, 70-100	1364-1371	6 cahiers	370 * 280 cahier 2 : 412 * 290	6 bifeuillets plus une feuille rajoutée, 8, 7, 8, 8 et 9 bifeuillets
Coll. 67, fol. 64-69	1364-1371	1 cahier	408 * 150	3 feuillets solidaires
Coll. 5 fol. ; 136-151	1371	1 cahier	294 * 223	7 bifeuillets
Coll. 5 fol. 152-166	1371	2 cahiers	298 * 227	Feuillets manquants

Coll. 67, fol. 101 - 165, 186-194	1375-1377	3 cahiers	420 * 290 Fol. 116, 117, 151 225 * 130 221* 150 268 * 200	11 bifeuillets, plus un feuillet et deux feuillets insérés (fol. 116, fol. 117), 13 bifeuillets solidaires plus un feuillet, 9 bifeuillets
Collectoriae 67, fol. 166-185	1375-1377	Cahiers	300 * 110	bifeuillets
Coll. 69, fol. 1-207	1379-1403	5 cahiers	295 * 220, 293 * 210, 294 * 220, 297 * 215	bifeuillets
Collectoriae 67, fol. 208-259	1380-1388	1 cahier	292 * 225	24 bifeuillets
Coll. 68, fol. 1-216	1391-1393	10 cahiers	290 * 225 292 * 220 292 * 230 292 * 225 Pas les mesures du cahier 5 292 * 230 293 * 220 292 * 215 292 * 210	13 bifeuillets et 1 feuillet intercalé aux folios 23/24, 5, 7 bifeuillets plus le folio 54 collé, 8 bifeuillets plus folios 72-73, 24 bifeuillets plus feuillets associés ou collés, 11, 6 bifeuillets plus trois feuillets simples collés, 8 bifeuillets, 2 feuillets solitaires (dont l'un pourrait être associé au folio 157) plus cahier de 7 bifeuillets, 1 feuillet, 10 bifeuillets
Coll. 68, fol. 217	1397-1398	3 cahiers	293 * 225 292 * 225	13, 21, 18 bi-feuillets
ASR, Camerale I, vol. 129	1416	7 cahiers	300*225	
Camerale I, vol. 162	1418-1430	6 cahiers	300 * 220	14, 21 bifeuillets plus 1 feuillet simple auquel a été collé un feuillet, 1 autre feuillet, 23, 21, 21 bifeuillets Autre compte 26 feuillets
ASR, 1194, vol. 129	1456	Cahiers	285 * 210	128 feuillets
ASR, vol. 10	1476	Cahiers	285 * 210	173 feuillets

- 93 Les registres fiscaux des collecteurs pontificaux ont été écrits sur des cahiers de papier. De 1316 à 1356, les registres sont composés de un à trois cahiers maximum sauf en 1316. Ensuite, il y a entre quatre et dix cahiers par registre, même si des registres composés avec moins de cahiers persistent. Dix-huit registres sont écrits sur un seul cahier<sup>231</sup>, sept registres sont écrits sur trois cahiers<sup>232</sup>, cinq registres sont rédigés sur deux cahiers<sup>233</sup>, trois sur quatre<sup>234</sup> et cinq cahiers<sup>235</sup>, deux sont écrits sur six cahiers<sup>236</sup>, enfin six registres sont écrits sur sept<sup>237</sup>, huit<sup>238</sup>, neuf<sup>239</sup>, dix<sup>240</sup>, onze<sup>241</sup>, quinze cahiers<sup>242</sup> et seize cahiers<sup>243</sup>. Les registres fiscaux allemands sont plutôt des petits registres. Tous les cahiers sont formés de bifeuillets, sauf deux comptes qui ont une organisation plus complexe<sup>244</sup>. Le nombre de pages varie selon les cahiers, mais ceux qui sont les plus fréquemment utilisés sont ceux regroupant entre cinq et neuf bi-feuillets : ont été relevés des octonions à vingt-deux reprises, neuf cahiers de bifeuillets à vingt reprises, des quinions à dix-sept reprises et des septénions à quinze reprises. Ensuite il y a des petits cahiers tels que des quaternions relevés à huit reprises, des binions comptés sept fois et des trinions comptés six fois. Des cahiers de 24 bifeuillets ont été relevés à six reprises, d'autres de 23 bifeuillets notés à quatre reprises et des cahiers de dix-neuf et vingt-et-un bifeuillets ont été relevés à trois reprises. Il existe donc de gros cahiers. Il n'y a pas de règles générales car des cahiers de quatorze bifeuillets ont été notés à quatre reprises, des cahiers dix, onze, treize et dix-sept bifeuillets ont été comptés à trois reprises. Ensuite, des cahiers de douze, dix-huit et vingt et un bifeuillets ont été trouvés à deux reprises. Enfin des bifeuillets, des binions, des cahiers de seize, vingt, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-six et vingt-sept bifeuillets ont été utilisés à une reprise. Il ne semble donc pas y avoir de règles dans le choix des cahiers et du nombre de pages. Le nombre raisonnable de cahiers, ainsi que le faible nombre de feuilles ajoutées, semble toutefois indiquer que les scribes prévoyaient en avance le nombre de feuilles dont ils avaient besoin.
- 94 Au premier abord, les dimensions des comptes ne semblent pas être fixes, mais se regrouper dans plusieurs catégories. Il y a tout d'abord les comptes mesurant entre 300 à 320 mm et plus ou moins 230 mm. Ils s'observent dans la plus longue durée, de 1280 à 1430. Ainsi en 1280-1281, les deux comptes du *collectoriae* 15, fol. 168r-238v mesurent 315 par 230 et 319 par 245. Ce sont des formats légèrement plus grands des comptes repérés ultérieurement qui sont plutôt normés entre 300 et 220 mm. Ainsi en 1316, *l'Introitus* et *Exitus* 20 mesure 308 par 238 mm, puis en 1317, le *collectoriae* 183, fol. 1-15 a des dimensions de 319 par 230 mm, en 1317, le *collectoriae* 134, fol. 67-87 300 / 303 mm par 240, en 1319, le *collectoriae* 3, fol. 21r-32v a des dimensions de 316 par 236 mm, en 1319, le *collectoriae* 3, fol. 34r-51v mesure 301 par 234 mm, le *collectoriae* 3 fol. 52r-61v, 291 par 231 mm, en 1319-1320, le *collectoriae*. 3 fol. 52r-62r-83v, 299 par 232 mm, en 1326, le *collectorie* 3 fol 85r-116v, 305 par 235, en 1345, le *collectoriae* 8 fol. 49r mesure 306 par 228 mm, en 1345-1355, les cahiers du *collectoriae* 65, fol. 1-400 ont plusieurs dimensions soit 295 par 220 mm, 307 par 225, 307 par 230, 272 par 190, 300 par 230, 307 par 232, 300 par 225, 300 par 230, 300 par 225, 300 par 230, 305 par 240, 305 par 240, 199 par 150, 414 par 140 mm, en 1360, le *collectoriae* 9, fol. 1-64 mesurent 304 par 207 mm, en 1360, le *collectoriae* 9, fol. 65-79 mesure 302 par 228 mm, en 1360-1368, le *collectoriae* 292, fol. 1-117 ont des dimensions de 330 par 229 mm, en 1361, le *collectoriae* 9 fol. 81-94 mesure 302 par 228 mm, en 1360, le *collectoriae* 5, fol. 2 r mesure 303 par 224 mm, en 1361-1364, le *collectoriae* 6, fol. 1-151 mesure 289 par 222 mm, en 1362, le *collectoriae* 9, fol. 95-109 mesure 302 par 230 mm, en 1364-1367, le *collectoriae* 7 fol. 1-234 a des

- dimensions de 294 par 220 mm, en 1371, le *collectoriae* 5 fol. 152-166 mesure 298 par 227 mm, en 1371, le *collectoriae* 5 fol. 136-151 mesure 294 par 223 mm, en 1379-1403, les différents comptes de la *collectoriae* 69, fol. 1-207 mesurent 295 par 220, 293 par 210, 294 par 220 et 297 par 215 mm, en 1380 et 1388, le *collectoriae* 67, fol. 208-259 mesure 292 par 225 mm, de 1391 à 1393, les différents comptes du *collectoriae* 68, fol. 1-216 mesurent 290 par 225, 292 par 220, 292 par 230, 292 par 225, 292 par 230, 293 par 220, 292 par 215 et 292 par 210 mm, en 1397-1398, les deux cahiers du *collectoriae* 68, fol. 217 mesurent 293 par 225 et 292 par 225 mm, en 1416, le Camerale I, vol. 129 a des dimensions de 300 par 225. Enfin, le Camerale I, vol. 162 datant de 1418-1430 mesurent 300 par 220 mm.
- 95 Il y a ensuite des comptes dont les dimensions sont plus réduites, mais dont les dimensions sont proches des précédentes. Ce sont des comptes datant des pontificats de Benoît XII Clément VI et de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Ainsi en 1337-1340, le *collectoriae* 135, fol. 65 mesure 295, par 205, tandis que les deux comptes datant de Clément VI insérés dans le *collectoriae* 64, aux folios 1r-115r et 128r-174r, mesurent 280 pour l'un et 285 pour l'autre par 215 mm. Enfin, les deux comptes de 1456 et 1476 mesureraient 285 par 210 mm.
- 96 D'autres comptes ont des dimensions similaires, mais la hauteur est plus élevée. Ainsi, en 1356, le *collectoriae* 4, fol. 2r-98v a des dimensions de 409 par 299 mm. En 1358-1363, le *Collectoriae* 66 a des dimensions de 412 par 293 mm. En 1364-1371, le *collectoriae* 67, fol. 1-63 a pour dimension 370 par 280 mm. En 1375-1377, le *collectoriae* 67, fol. 101-194 ont des dimensions de 420 par 290 mm ou en 1364-1371. Ce sont des comptes datant de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. D'autres comptes ont une largeur plus réduite comme le *collectoriae* 57, fol. 1-28 datant de 1302-1304 mesurant 445 par 160 mm, en 1364-1371, le *collectoriae* 67, fol. 64-69 a pour dimension 408 par 150 mm. Il est possible d'associer des comptes qui ont des longueurs plus réduites tels que le *collectoriae* 3 fol. 117r-122v de 13227-1335 dont les dimensions sont de 301 par 115 mm, le *collectoriae* 65, fol. 401-440 datant de 1345-1355 dont les dimensions sont de 304 par 115 mm, le *collectoriae* 64 fol. 1r-116r-127v de 1346 mesurant 286 par 115 mm, le *collectoriae* 8, fol. 290 par 140 dont les mesures sont de 286 par 115 mm, en 1348, le *collectoriae* 8, fol. 70-71 datant de 1348 mesure 290 par 140 mm, en 1356, le *collectoriae* 4, fol. 99r-105v mesure 295 par 111 mm, tandis que le *collectoriae* 9, fol. 110-117 datant de 1362-1364, a pour dimension 300 par 112 mm et le *collectoriae* 5, fol. 111-134 de 1364-1368, 296 par 109 mm. Enfin en 1375-1377, le *collectoriae* 67, fol. 166-185 a pour dimension 300 par 100 mm. Ces derniers comptes sont vraisemblablement des comptes brefs.
- 97 Enfin, il y a des comptes dont les dimensions défient les normes. Ce sont des folios indépendants, qui sont parfois des pièces justificatives insérées. Par exemple, en 1280-1281, le *collectoriae* 15, fol. 239r-280v a des dimensions de 218 par 150 mm ou en 136, le *collectoriae* 3, fol. 1-20 mesure 247 par 171 mm. Un des comptes du *collectoriae* 8 inséré aux folios 75r-193v est formé de plusieurs cahiers de dimensions variables, 306 par 113, 277 par 114, 282 par 96, 282 par 104 et 282 par 115 mm. Enfin, en 1375-1377, les folios indépendants 116, 116 et 151 du *collectoriae* 67 on, fol. 116, 117, 151 ont des mesures particulières, 225 par 130, 221 par 150 et 268 par 200.
- 98 Il s'avère que les comptes ont des dimensions variables, mais assez similaires entre 300/320 mm par 220/240. Tous les comptes ont une couverture moderne, mais certains comportent toujours une couverture d'origine.

Fig. 3. Les couvertures des comptes des collecteurs en terres d'empire

Sources	Couverture	Dimension en mm	Titre	Date
ASV, Coll. 15, fol. 168r	Parchemin, dos très blanc (vélin ?)	310 * 225		1280-1281
ASV, Coll. 15, fol. 239	Parchemin			1280
ASV, Coll. 57	Couverture, dos, rabat avec la ficelle	164 * 440	<i>Basilien. Subcollectorem in dicto Basilien</i>	1302-1304
ASV, Coll. 3, fol. 1r	Parchemin	174 * 248	Titre, encre effacée <i>Petrum Durandi collectorum</i>	1306
ASV, Coll. 134, fol. 1	Parchemin	290 * 220	<i>Hoc est librorum []orum Petrum de Sancto Mauricio, Faiditi [] residuorum dudum concessio</i>	1317
ASV, Coll. 183, fol. 1	Parchemin, pas de dos Nombreuses tâches d'humidité	313 * 232	1317 Collect.	1317
ASV, Coll. 3, fol. 33r	Unique couverture, revers coupé collé au folio 51v	233 * 291	Deux titres <i>Liber rationum dominorum Bernardi de Monte Valrano et P. Durandi collectorum vacanti in provinciis Treveren, Colonien et Maguntina in Alamannia de receptis per eos et expensis tam de vacantibus pro allis eis comissis.</i> <i>Liber receptorum de Alammanie</i>	1319
ASV, Coll. 3, fol. 84r	Parchemin découpé (récupération), autre document au revers	302 * 227	<i>Liber rationum domini Petri Moreti de Castronovo et Bernardi de Valleaurea</i>	1326
ASV, Coll. 135	Morceau de parchemin découpé	148 * 65	<i>Liber rationeum decani Belnen. Camere traditus</i>	1336 ad 1344
Coll. 65, fol. 1-400	Parchemin sombre au revers, clair à l'intérieur revers découpé et collé au folio 4v 3 fermoirs (L de 18 trous et l de 3 trous sur 4 lignes)	235 * 232	<i>Inn. 6 comptus collectoriae Lugdunen provinci. [] XLV usque ad LV redditus per dominum [] de Arbenco</i>	1345-1355

Coll. 64, fol. 128r	Couverture Traces du fermoir à trois endroits sur la partie gauche et à deux endroits sur la partie droite			1346
ASV Coll. 4 fol. 1 r	Parchemin découpé (revers au folio 20v) avec les marques de trois attaches disparues	398 * 292	Titre plus lisible	1356
ASV, Coll. 8, fol. 75	Trace d'une découpe de parchemin	292 * 7		1356-1358
ASV, Coll. 9, fol 80	Feuille de parchemin déchirée	227 * 296	Inno VI	1361
ASV Coll. 6 fol. 1-151	Parchemin entier plus petit que les feuilles de papier dont la partie haute gauche est abîmée par l'humidité	207 * 270	<i>anno nono fuit dicta dilatione Nicolai Jacobii prepositi Lunden sub eisdem pens et serve musque ad annum et sive absolutionus</i>	1361-1364
ASV, Coll. 66	Couverture traces des trois fermoirs 17 trous par ensemble	392 * 295	1361	1358-1363
ASV, Coll. 9, fol. 56r	Parchemin sans le dos	227 * 305	1360 Innoc	1360
ASV, Coll. 292 fol. 1 -	Parchemin, dos parchemin découpé et attaché au folio 11v	182 * 289	<i>Liber compotum obligationum</i>	1360-1368
ASV, Coll. 7	Parchemin, dos. Il y a Traces des trois fermoirs. deuxième parchemin coupé	230 * 286 223 * 287	<i>Liber obligationum et solutionum pro mediis fructibus inceptus per dominum Mauritium de Barda Summm excommunis proserminus in hiis scriptis</i>	1364-1367
ASV, coll. 6, fol 134r	Découpe d'une couverture de parchemin qui n'existe plus			1364-1368
ASV, Coll. 9, fol 95 et 118	Couverture de parchemin complète traces d'humidité	228 * 297	<i>Liber rationum beneficiorum in partibus Alamanie per sedem apostolicam collatorum per Eblem de Mederio redditus camera apostolica Au dos noms de clerics</i>	1364

ASV, Coll. 67, fol. 1-63, 70-100	Mauvais état, récupération d'un parchemin		Texte difficilement lisible <i>Compotus secundus scribenta ? soluti ? collectoris Lugdunen., Vien., Bisuntinen et Tarent.</i>	1364-1371
ASV, Coll. 6 fol. 1r	Parchemin découpé	226 * 292	<i>Liber Alamanorum exercitus est de antiquo et quodam quadernus redditus camere apostolice Constantinm</i>	1368
ASV Coll. 6, fol 136 et 151	Parchemin, dos sommaire collé <i>observationes... censibus</i>	224 *293	<i>Rationes redite in camera apostolica per Sigerius de Novolapide decano ecclesie Sancti Sernaten Traveten Leodien dyoc. collectorem Cologne anno domini millesimo CCC.mo septuogesimo primo mensis marcii die</i>	1371
ASV, Coll. 67, fol. 101 – 165, puis 186-194	Parchemin	400 * 325	<i>quartus compotus Aubrici collectoris quondam (corrigé en olim) Lugdunen.</i> Au verso lettre concernant le diocèse de Langres	1375-1377
ASV, Coll. 67, fol. 208-259	Parchemin. Texte à l'intérieur, mais le parchemin a été coupé il en manque une partie		<i>Gratia episcopo Matisconensis. Ad venerabilis viri...</i>	1380-1388

- 99 Vingt-sept comptes datés de 1280 à 1388 ont toujours leur couverture d'origine qu'elle soit entière avec le dos<sup>245</sup>, découpée sans le dos<sup>246</sup> ou un simple morceau<sup>247</sup>. Ce sont des parchemins, peut-être du vélin pour le collectoriae 15 en 1280. Les dimensions des comptes sont d'une aussi grande diversité que celles des papiers, mais se retrouvent les mêmes caractéristiques. Il y a tout d'abord des grands comptes protégés par de plus grandes couvertures. Ils datent du début du XIV<sup>e</sup> siècle ou des années 1360-1370. Le collectoriae 57 mesure ainsi 440 par 164. Les autres comptes ont comme dimensions 400 par 325 en 1371<sup>248</sup>, 398 par 292 mm en 1356<sup>249</sup> et 392 par 295 en 1361 pour le collectoriae 66. Il y a ensuite les couvertures dont les dimensions correspondent à la mesure assez standard repérée pour les papiers, elles ont un ordre de grandeur entre 313 et 286 mm de longueur par 220 par 232 mm. Ces comptes datent du début du XIV<sup>e</sup> siècle et des premières années du pontificat de Jean XXII. Ils s'observent également sous les pontificats d'Innocent VI et Urbain V<sup>250</sup>. Enfin, certains comptes sont hors normes<sup>251</sup>.
- 100 En 1302-1304, le compte a toujours le rabat et les ficelles pour fermer le compte<sup>252</sup>. Cinq comptes portent les marques du fermoir. En 1345-1345, ce sont trois fermoirs formés de dix-huit trous sur la longueur et de trois sur la largeur et ce sur quatre lignes dont les traces sont repérables<sup>253</sup>. En 1346, le compte porte aussi les marques d'un fermoir à trois endroits sur la partie gauche et à deux endroits sur la partie droite<sup>254</sup>. En 1356, le

compte a les marques de trois fermoirs qui ont disparu<sup>255</sup>. En 1361, les trois fermoirs avaient chacun dix-sept trous<sup>256</sup>. Enfin, il reste les marques de trois fermoirs sur le premier compte du *collectoriae* 7 datant de 1364-1368. Deux comptes sont des parchemins de récupération. Ils comportent des documents antérieurs<sup>257</sup>. Très fréquemment les registres ont des titres, mais ce n'est pas obligatoire. Le *collectoriae* 15, fol. 168r, le *collectorie* 64, fol. 128r, *collectoriae* 8, fol. 75<sup>258</sup>, en sont dépourvus. Parfois le titre est illisible<sup>259</sup>. Le titre peut comporter seulement le nom de l'office et du diocèse<sup>260</sup>, le nom de l'agent<sup>261</sup> ou une simple référence à la taxe<sup>262</sup>, à un espace géographique<sup>263</sup> ou à un pontificat<sup>264</sup>. Il peut aussi être composé d'informations plus développées comme livre de compte de tel collecteur, dans tel espace pour lever telles ou telles taxes<sup>265</sup>.

Fig. 4. La numérotation des comptes

Dates	Lieux	Ancien numéro	Sources
1316	Besançon	45	Introitus et Exitus 20
1317-1320	Riga Brême	205 <184	Collectoriae 183, fol. 1r
1306	Vienne, Besançon, Tarentaise, puis Bâle	509	Collectoriae 3, fol. 1r
1280-1281	Besançon	561	Collectoriae 15
1317	Besançon intégré à Vienne, Besançon	597	Collectoriae 134, fol. 67-97
1319	Trêves, Cologne, Mayence	608	Collectoriae 3, fol. 33r
1347	Toul, Metz, Verdun	650	Collectoriae 3
1326	Trêves	650	Collectoriae 3, fol. 84r
1337-1339	Lyon, Vienne, Besançon, Tarentaise, Trêves	694	Collectoriae 135
1345	Vienne, Lyon, Tarentaise, Besançon, Trêves	758	Collectoriae 64
1345-1375	Vienne, Lyon, Tarentaise, Besançon, Trêves	761	Collectoriae 65
1345-1348	Liège, Utrecht, Cologne	762	Collectoriae 8
1356	Ensemble des provinces	6 / 824	Collectoriae 4
1358	Lyon, Vienne, Besançon, Tarentaise	872	Collectoriae 66
1375-1377	Lyon, Vienne, Besançon, Tarentaise	872	Collectoriae 67
1371	Cologne	911	Collectoriae 5
1360	Cologne	842	Collectoriae 9. Fol. 65-79

1361	Metz	846	Collectoriae 9, fol. 80-94
1361-1364	Allemagne	1079	Collectoriae 6
1364	Allemagne	864	Collectoriae 9, fol. 95
1379-1390	Besançon	940	Collectoriae 69
1391-1395	Besançon	981	Collectoriae 68
1394-1397	Besançon	985	Collectoriae 985
1397-1398	Besançon	988	Collectoriae 68, fol. 217
1380-1403	Besançon	997	Collectoriae 69
1364-1366	Allemagne	1083	Collectoriae 6
1364-1367	Allemagne	1067 ?	Collectoriae 7
1360-1368	Allemagne	1076	Collectoriae 292 fol. 1-78
1368	Allemagne	1177	Collectoriae 5
1360-1368	Lyon, Vienne, Besançon, Tarentaise	1192	Collectoriae 292 fol. 79-116

- 101 D'anciennes informations archivistiques sont toujours inscrites sur les reliures quand elles existent ou sur le premier feuillet papier du folio. Tout d'abord, l'inscription sur feuillet papier indique l'absence de couverture au moment où le premier archivage a été effectué. Le classement en *Collectoriae* date vraisemblablement de 1744, lorsque la réforme introduite par Benoît XIV (1740-1758) a adopté un classement géographique pour les registres de collecteurs<sup>266</sup>. Les informations archivistiques étudiées datent donc d'une période antérieure s'étendant entre XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, plus vraisemblablement entre XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, d'après l'écriture des numéros d'archives. Il y a donc eu plusieurs classements qui n'ont ni la même logique ni la même organisation.
- 102 Les anciens numéros d'archives semblent correspondre dans un premier temps à un classement géographique plutôt que chronologique. Il faut aussi signaler que le numéro du compte inséré aujourd'hui dans les *introitus et Exitus* a un numéro qui précède ceux des futures *collectoriae*. Pour commencer, les premiers numéros concernant la province de Riga et de Brême puis les provinces de Vienne, Besançon et Tarentaise datant de 1280 à 1317 portent les numéros 509, 561 et 597. Ensuite viennent les comptes de la province de Trèves avec les numéros 608 et 650 datant du pontificat de Jean XXII. Puis de nouveau, se retrouvent les provinces de Lyon, Vienne, Besançon, Tarentaise et Trèves (694, 758, 761). Il s'agit de comptes de l'époque de Clément VI. De nouvelles localisations sont insérées, Liège, Utrecht et Cologne datant du même pontificat portant le numéro 762. Le numéro 872 concerne de nouveau les provinces de Lyon, Vienne, Besançon et Tarentaise. Le classement n'est donc pas géographique. Viennent ensuite les numéros concernant la province de Cologne sous Innocent VI et Urbain V,

puis Metz (846) et l'Allemagne (1064) sous Innocent VI. La classification semble suivre finalement une organisation chronologique, ce que confirment les numérotations suivantes portant sur la province de Besançon sous Clément VII et Benoît XIII (940, 981, 985, 988, 997). Les derniers numéros concernent la vaste circonscription « Allemagne » sous le pontificat d'Urbain V (1067, 1076, 1083, 1177 et 1192). L'ancienne classification est donc à la fois un classement chronologique avec une évolution par pontificat puis géographique.

### La préparation des comptes

- 103 La présentation générale des comptes a montré une certaine unicité dans l'organisation des registres de comptabilités en terres d'empire. Ils sont tripartites. Il est parfois possible de connaître les procédés utilisés par les rédacteurs pour délimiter leurs marges.
- 104 L'étude des piqûres permet notamment de s'attarder sur le travail de préparation des feuillets avant écriture. Par exemple, en 1316, le compte de la décime de Besançon est extrêmement bien préparé. La marque des réglures est visible pour quatre types de colonnes. Il y a des réglures verticales et horizontales, à la fois pour écrire le nom des bénéfices, mais aussi pour marquer les colonnes. Des petites colonnes sont faites pour les sommes et les monnaies. Cela donne un aspect très ordonné au compte<sup>267</sup>. Les folios 78v et 79r du *collectoriae* 134 datant de 1317 sont particulièrement intéressants, car les piqûres sont visibles. Elles permettent d'observer la préparation du cahier. Les colonnes avaient été tracées au crayon, puis effacées par la suite. Il n'en reste que la trace de la mine. De même, les registres du *collectoriae* 183 datant de 1317-1320 portent les marques de la préparation des colonnes au crayon. Certaines ont été effacées, d'autres sont encore visibles comme au folio 7v ou 8r. En 1326, le premier compte de *Petrus Guigonis de Castronovo* comporte également les marques d'une réglure faite à l'encre sèche<sup>268</sup>. En 1338, le compte du collecteur de Besançon et de Trêves a aussi été divisé en trois colonnes d'écriture préparées au crayon<sup>269</sup>. En 1361, le compte de *Johannes de Hoyo* présente les marques d'une préparation à la règle. Le compte est divisé en trois colonnes horizontales et verticales. Les marges mesurent entre 4 et 6 cm permettant de dégager une colonne d'écriture de 13 cm. Dans la marge de gauche sont inscrites d'une autre main les mentions de *resta*, *approbo*. Dans la marge de droite, il y a des sommes, mais elles peuvent commencer plus tôt<sup>270</sup>. En 1371, le compte de *Siger de Novolapide* mis au propre après la reddition et l'approbation comporte des marques de réglure<sup>271</sup>. La préparation des comptes à la règle est une méthode qui est régulièrement utilisée et qui n'est pas abandonnée dans les terres d'empire.
- 105 Un autre système de préparation des colonnes d'écriture coexiste, c'est le pliage. En effet, les feuilles de papier du compte des annates de 1319 ont été divisées en quatre parties faisant grossièrement entre 5,5 et 6 cm. Les deux colonnes centrales servent de colonnes d'écriture, la colonne de droite porte la mention des sommes versées. La colonne de gauche est rarement utilisée<sup>272</sup>. Le système de pliage s'observe plus régulièrement à partir du pontificat d'Innocent VI. En 1356, on retrouve des feuilles pliées en quatre, permettant ainsi des marges de 6 à 7 cm et une colonne centrale de 16 cm environ<sup>273</sup>. En 1360, la liste des bénéfices dans la province de Mayence est inscrite dans des colonnes d'écriture. Le feuillet a été plié en quatre parties plus ou moins égales entre 5,5 et 6 cm<sup>274</sup>. Les folios du compte de 1360 « *redditus alamanie* » comportent les mêmes pliures délimitant la page d'écriture<sup>275</sup>. En 1360, le compte de *Florentius de*

*Wevelinghiven* a été plié en quatre. Le compte commence à être détérioré au niveau des plissures. Ce sont des marges de 4,5 cm environ qui ont été faites. Ce qui laisse une colonne d'écriture de 14 cm environ<sup>276</sup>. Le *collectoriae* 6 datant de 1361 à 1364 comporte encore les marques des pliures en trois colonnes. La colonne centrale est de 11 cm en moyenne et la colonne de gauche de 5 cm tandis que la colonne de droite mesure 5,5 cm. En 1362, le compte du clerc de la Chambre apostolique comporte le même découpage par pliure afin de réaliser des colonnes équidistantes de 5 cm pour les deux marges avec une colonne d'écriture de 13 cm environ<sup>277</sup>. Les pliures sont aussi nettement visibles sur toutes les feuilles du *collectoriae* 7 datant de 1364-1367 qui ont été pliées de manière égale en quatre formant ainsi 4 colonnes de 5,5 cm environ chacune, créant ainsi une colonne d'écriture de 11 cm. Le *collectoriae* 8 folios 49-72 portent les marques de préparation des colonnes d'écriture. Les feuilles n'ont pas été pliées, mais la colonne principale fait tout de même 12 cm. Enfin en 1371, le second compte de *Siger de Novolapide* en 1371 a été plié en trois à l'horizontale et à la verticale afin de créer des marges. Elles sont particulièrement visibles au folio 152r du *collectoriae* 5.

### L'audition des comptes

106 Vingt-cinq comptes portent des marques de contrôle.

Fig. 5. Le contrôle des comptes

Compte	Dates	Approbation
Coll. 15, fol. 168-238	1280-1281	Compte corrigé, sans marques d'audition
Coll. 3, fol. 1-20	21 juin 1306	<i>Audiendum super contentis in littera inforascripta par Aymonis Prioris monasteri Sancti Albani propre civitate Basilien. et Benedictus Suffi, notarius</i>
Coll. 183, fol. 1-15	1317	<i>Approbo</i> dans la marge de gauche devant les sommes récapitulatives
Coll. 3, fol. 21r-32v	1319	<i>Approbo</i> en face des sommes prélevées
Coll. 3 fol. 85r-116v	1326	<i>Approbo</i> en face des sommes
Coll. 3 fol. 117r-122v	1327-1335	<i>Approbo</i> devant les sommes
Coll. 135, fol.	1337-1340	<i>Approbo</i> à la fin de la page pour les summa
Coll. 64 fol. 1r-115r	1342	<i>Approbo</i> inséré en face de chaque somme récapitulative à la fin de chaque page Folio 8r : <i>doce</i>
Coll. 8 fol. 49r	1345	<i>Approbo</i> devant les sommes

Coll. 64 fol. 128r-174r	1345	<i>Approbo, at et doce, doceat</i>
Coll. 65, fol. 1-400	1345-1355	<i>Approbo</i> devant les sommes récapitulatives
Coll. 65, fol. 401-440	1345-1355	<i>Approbo</i> devant les sommes récapitulatives
Coll., 64, fol. 116r-127v	1346	<i>Approbo</i> Main active qui a rayé, barré et corrigé des renseignements
Coll. 8 fol. 70-71	1348	<i>Approbo</i>
Coll. 4, fol. 2r-98v	1356	Quelques petites marques dans la marge
Coll. 8, fol. 75r-193v	1356-1358	Présence de croix dans la marge de gauche
Coll. 5, fol. 2 r	1360	Quelques croix, s pour <i>solvit</i>
Coll. 9 fol. 81_94	1361	<i>Approbo</i> devant les <i>summa</i>
Coll. 292, fol. 1-117	1360-1368	Croix dans la marge dans la deuxième partie du registre
Coll. 6, fol. 1-151	1361-1364	Quelques <i>approbo</i> de certaines <i>summa</i> (fol. 141r)
Coll. 5 fol. 110		<i>Auditione</i>
Coll. 9, fol. 95-109	1362	Croix
Coll. 67, fol. 1-63, 70-100	1364-1371	<i>At, docuit, approbo</i>
Coll. 67, fol. 64-69	1364-1371	<i>Approbo</i>
Coll. 5 fol. 136-151	1371	Petits traits dans la marge de droite
Coll. 5 fol. 152-166	1371	Petits traits dans la marge de droite
Coll. 68 Fol. 1 à 216	1391-1398	<i>non admisit, va, docuit, doceat</i>
Coll. 67, fol. 101-165	1375-1377	Compte relu folio 113r, <i>vera, vat, docuit</i>
Coll. 67, fol. 166-185.	1375-1377	<i>va, restis, actis</i>
Coll. 67, fol. 208-259.	1380-1388	<i>Va, valent</i>
ASV, Coll. 68, fol. 217	1397-1398	<i>Va, docuit</i>

ASR, I, vol. 162	1418-1424	Oui
ASR, Camerale I, n° 145, vol. 10	1476	Approbation

- 107 Certains comptes sont corrigés et contrôlés par une main extérieure, mais ils n'ont pas les signes d'une audition faite à la Chambre apostolique<sup>278</sup>. D'autres allient ces marques de correction avec des ratures, des mots barrés ou des renseignements corrigés<sup>279</sup>. Très tôt, le travail des collecteurs est vérifié. Ainsi *Aymonis Prioris*, prieur du monastère *Sancti Albani* près de la cité de Bâle et Alexandre de Bergame ont procédé, en présence de *Benedictus Buffi*, cleric et notaire public, à l'audition du compte de la décime perçue par *Petrus Durandi* en 1306<sup>280</sup>. Le mot audition est toutefois assez rare dans les comptes<sup>281</sup>. La forme la plus courante du contrôle apparaissant sous le pontificat de Jean XXII et se retrouvant jusqu'au pontificat d'Urbain V est le mot « *approbo* » placé en regard des sommes prélevées<sup>282</sup> ou les sommes récapitulatives<sup>283</sup>. À partir de 1342, d'autres formes du contrôle apparaissent comme le mot « *doce* »<sup>284</sup>, « *at* » ou « *doceat* »<sup>285</sup>. Puis en 1356, de nouveaux signes font leur apparition dans les registres de comptes, ce sont quelques petites marques dans la marge<sup>286</sup> ou des croix<sup>287</sup>, voire des traits en 1371<sup>288</sup>. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les mots se multiplient. À côté de *docuit* ou *doceat*, les mots *vera*, *va*, *actis* ou *valent* font leur apparition<sup>289</sup>. Les registres du XV<sup>e</sup> siècle ont aussi des marques d'approbation<sup>290</sup>.
- 108 De nombreuses questions se posent à la lecture de ces comptes : pourquoi certains registres ont été conservés, pourquoi y-t-il autant de listes de bénéfiques dans les registres fiscaux en terres d'empire ? Les méthodes comptables des collecteurs en terres d'empire étaient-elles différentes de celles des collecteurs dans les autres espaces de la chrétienté ? Quelle était leur culture comptable. Avaient-ils moins de bénéfiques à gérer, donc la possibilité de passer plus de temps à l'enregistrement des données qu'ils doivent prélever ? Peut-on parler d'un manque d'uniformisation des pratiques comptables au sein de la Chambre apostolique ?

## Une histoire culturelle

- 109 Au-delà des questionnements sur la confection et la réalisation des livres de comptes, c'est la place de cette comptabilité au sein de la comptabilité pontificale qui est interrogée et plus largement le rôle joué par ce type de livres dans la construction d'une histoire culturelle, celle de la formation, de la stabilisation et la normalisation des cultures comptables et administratives du moyen Âge tardif.
- 110 Quelles étaient la culture et les influences de ceux qui ont rédigé les comptes ? Quelle est la place de cette comptabilité au sein des registres existants ? Les agents se sont-ils formés au fil du temps ? Existait-il des modèles existants en sachant qu'en 1280-1281, le *collectoriae* 15 est déjà organisé de manière tripartite, ensuite dès 1302-1304, le registre 57 a déjà une organisation structurée présentant les bénéfiques de manière chronologique, puis avec des sommes récapitulatives, des assignations et des dépenses. Ce modèle est repris dans les registres de la *collectoriae* 9 datant de 1316-1319. À partir des années 1356, des sommaires, des listes de composition, de dettes se trouvent dans les registres de compte comme au *collectoriae* 4, ainsi que des comptes brefs, comme au

- collectoriae* 9. Les comptes se complexifient avec l'apparition de liste alphabétique comme au *collectoriae* 7. Enfin, en 1391-1398, les registres du *collectoriae* 68 ont toujours une organisation tripartite avec des dépenses et des paiements.
- 111 Les similitudes dans la réalisation des comptes depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle interrogent sur la culture des collecteurs, sur la manière dont ils ont assimilé l'organisation des comptabilités. Est-ce qu'il y avait des exigences de la Chambre apostolique qui fournissait des modèles d'écriture ? Est-ce que la diffusion d'une même culture comptable ? Comment cela se met-il en place ? Les champs des études des registres comptables sont vastes. De nombreux questionnements se mettent en place.
- 112 En conclusion, les archives des collecteurs pontificaux en terres d'empire sont constituées d'un bel ensemble de 45 comptes datant de 1280 à 1480. Ils sont incomplets et d'une inégale qualité, car certaines années n'ont pas été conservées, ainsi que certains espaces géographiques qui se trouvent dépourvus de comptes, les provinces de Bohême, de Riga, de Magdebourg et de Salzbourg.
- 113 Ces comptes ont déjà suscité l'intérêt de nombreux chercheurs qui ont mené des études sur l'histoire institutionnelle et ecclésiastique. Ces sources ont aussi servi de support à des études prosopographiques. Les comptes des collecteurs des terres d'empire n'ont pas encore été soumis à une étude codicologique, paléographique et diplomatique fine. La mener, c'est réfléchir à la question de l'intelligibilité des outils administratifs. En proposant une étude globale des comptabilités existantes, ainsi que l'étude de la généralisation des normes techniques, c'est la compréhension de la culture de l'écrit au sein de l'administration pontificale qui est ici en jeu. Enfin l'enjeu de l'étude des comptabilités est important pour comprendre les interactions entre les différentes comptabilités civiles et ecclésiastiques, ainsi que leur place dans les bouleversements scripturaux observés dans les comptabilités de cette époque.
- 114 Les comptabilités des agents pontificaux ouvrent tout un champ de recherches, passionnantes à mener, quelle était la culture des collecteurs pontificaux, pourquoi leur comptabilité n'est-elle pas organisée sur les mêmes modes que les comptes des collecteurs français, pourquoi moins de comptes ont-ils été conservés ? S'ouvre ici la question des pratiques comptables au sein de la Chambre apostolique, de leurs transmissions, du choix des agents, de leur culture, de leur capacité, en bref, c'est toute la question de la gestion de la fiscalité pontificale qui s'ouvre ici.
- 

## NOTES

1. Fink, Karl August, *Das Vatikanische Archiv, Einführung in die Bestände und ihre Erforschung*, Rome, 2<sup>e</sup> édition, 1951, p. 50.
  2. Rott, Jean, « Note sur quelques comptes de collecteurs pontificaux du xv<sup>e</sup> siècle concernant la France », *Mélanges d'archéologie et d'histoire, École française de Rome*, 1934 ([https://www.persee.fr/doc/mefr\\_0223-4874\\_1934\\_num\\_51\\_1\\_7253](https://www.persee.fr/doc/mefr_0223-4874_1934_num_51_1_7253), vu le 21 mai 2018).
  3. Entreprise fondée en 1819 qui publie des textes médiévaux selon une division en plusieurs séries (lois, diplomatie, lettres...).
-

4. Göller, Emil, « Geschichte der päpstlichen Finanzverwaltung unter Johann XXII », *Römische Quartalschrift*, 15, 1901, p. 281-303; 16, 1902, p. 425-428. Göller, Emil, « Kleinere Mitteilungen : Aus der Camera Apostolica. 1. Johannes XXII Privatkasse und der „Liber de receptis d.n. papa. 2. Zur Geschichte der Audientia curie camere. 3. Cameralien aus der Zeit Johannes XXII », *Römische Quartalschrift*, 16, 1902, p. 181-185 ; Göller, Emil, « Die constitutio „Ratio juris“ Johannis XXII und die Camera apostolica », *Römische Quartalschrift*, 16, 1902, p. 415-417, 23, 1909, p. 65-109 ; Göller, Emil, *Repertorium Germanicum*, I Band. Clemens VII von Avignon (1378-1394), Berlin, 1916.
5. Bauer, Clément, « Die Epochen des Papstfinanz », *Historische Zeitschrift*, 138, 1928, p. 457-503. Baumgarten, Paul-Marie, « Über einige päpstliche Kanzlei. Beamte des XIII und XIV Jahrhunderts », *Kirchengeschichtliche Festgabe Anton de Waal*, *Römische Quartalschrift*, 20, 1912, p. 37-102. Miltenberger, Franz « Versuch einer Neuordnung der päpstlichen Kammer in den ersten Regierungsjahren Martin V (1417-1420) », *Römische Quartalschrift*, VIII, 1894, p. 393-450.
6. Berlière, Dom Ursmer, *Les collectories pontificales dans les anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai au XIV<sup>e</sup> siècle*, *Analecta Vaticano-Belgica*, Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai publiés par l'Institut historique belge de Rome, volume X, Rome, Bruxelles, Paris, 1929, p. XIX.
7. Kirsh, Johann-Peter, *Die Päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des XIV Jahrhunderts*, Paderborn, 1894. Kirsch, Johann-Peter, « Les collectories de la Chambre apostolique », *Compte-rendu du III<sup>e</sup> Congrès scientifique international des catholiques, section des sciences religieuses*, Bruxelles, 1895, p. 291-296. Kirsch, Johann-Peter, « Comptes d'un collecteur pontifical du diocèse de Lausanne sous le pape Jean XXII », *Pages d'histoire dédiées à la société générale d'histoire suisse*, Freiburg, 1903, p. 174-200. Kirsch, Johann-Peter, « L'administration des finances pontificales au XIV<sup>e</sup> siècle, *Revue d'Histoire Ecclésiastiques*, 1, 1900, p. 274-296. Kirsch, Johann-Peter, « Die Verwaltung der Annaten unter Klemens VI, *Römische Quartalschrift*, XVI, 1902, p. 125-151.
8. Voigt, Klaus, « Der Kollektor Marinus de Fregeno und seine "Descriptio provinciarum Alamanorum" », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 48, 1968, p. 148-206. Diener, Hermann, Schuchard, Christiane, « Über den Zusammenhang von Supplikenregistern, Thesaurarie und Kollektoren zur Zeit Clemens VI (1342-1352) », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 70, 1990, p. 234-347. Schuchard, Christiane, « Päpstliche Legaten und Kollektoren nördlich der Alpen », *Kommunikation und Mobilität im Mittelalter*, 1995, p. 261-275. Schuchard, Christiane, « Busso Rathenow aus Berlin, päpstlicher Diplomat und Kollektor in der Zeit des Großen Schismas (1378-1417) », *Der Bär von Berlin*, 37, 1988, p. 7-22.
- Schuchard, Christiane, *Die päpstlichen Kollektoren im späten Mittelalter*, Tübingen, 2000. Schuchard, Christiane, « "Oculus camere": Die Apostolische Kammer und ihre Kollektoren im 14. Jahrhundert ; Wege, Medien und Hemmnisse der Kommunikation », *Zentrum und Netzwerk. Kirchliche Kommunikationen und Raumstrukturen im Mittelalter*, 2008, p. 93-125. Reinke, Stephan, *Kurie - Kammer - Kollektoren. Die Magister Albertus de Parma und Sinitius als päpstliche Kuriale und Nuntien im 13. Jahrhundert*, Vienne, 2012. Wiegand, Peter, *Der päpstliche Kollektor Marinus de Fregeno (†1482) und die Ablasspolitik der Wettiner: Quellen und Untersuchungen*, Leipzig, 2015.
9. Beck, Patrice, « Codicologie d'un compte de châtelain bourguignon : Michel Girost et les pressoirs de Chenôve (1401-1414) », *Comptabilité(s). Revue d'histoire des comptabilités*, n. 1, 2010 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/76> (consulté le 4 août 2018) ; Beck, Patrice, « Forme, organisation et ordonnancement des comptabilités : pour une approche codicologique – archéologique – des documents de la pratique », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *Classer, dire, compter, discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2015, p. 31-46 ; et plus spécifiquement les numéros de la *Comptabilité(s). Revue d'histoire des comptabilités*, dont les

thématiques ont ouvert de nombreuses pistes d'études « Approche codicologique des documents comptables au Moyen Âge », 2, 2011 ([https://journals.o»penedition.org/comptabilites/364](https://journals.openedition.org/comptabilites/364)), « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales », 4, 2012 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/838>), « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge », 7, 2015 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/1599>), « Les comptables au Moyen Âge : parcours collectifs et individuels », 9, 2017.

10. Jalabert, Marie-Laure, *Le livre vert de Pierre de La Jugie, une image de la fortune des archevêques de Narbonne au XIV<sup>e</sup> siècle, étude d'une seigneurie, Perpignan, 2009, p. 163.* Dewez, Harmony, *Connaître par les nombres. Cultures et écritures comptables au prieuré cathédral de Norwich (1256-1344), thèse de doctorat non éditée, 2014 ; Dewez, Harmony, « Medieval Accounting Memoranda from Norwich Cathedral priory », Thirteenth-Century England XIV. Proceedings of the Aberystwyth and Lampeter Conference, 2011, Woodbridge, Boydell, 2013, p. 27-42.*

11. Lenoble, Clément, *L'exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les Franciscains d'Avignon (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), Rennes, 2013, p. 11.*

12. Le Roux, Amandine, coord. « L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs » *Comptabilité(s)*, 10 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/2477> consultation le 1<sup>er</sup> mars 2019).

13. Chartier, Roger, Anheim, Étienne et Chastang, Pierre, « Les usages de l'écrit du Moyen Âge aux Temps modernes », *Médiévales*, 56, 2009, p. 28, consulté le 6 mars 2018 (<http://medievales.revues.org/5564>).

14. Rott, Jean, art. cit.

15. Christiane Schuchard n'est pas très claire quant aux dépôts d'archives qu'elle a consultés (Berlin, Königsberg, en Prusse dans Schuchard, Christiane, *Die päpstlichen Kollektoren im späten Mittelalter*, Tübingen, 2000, p. 337. Stephan Reinke a plutôt travaillé dans les dépôts d'archives en Italie, dans Reinke, Stephan, *Kurie - Kammer - Kollektoren. Die Magister Albertus de Parma und Sinitius als päpstliche Kuriale und Nuntien im 13. Jahrhundert*, Vienne, 2012, p. 385.

16. Archivio Segreto Vaticano [ASV], Camera Apostolica, *Collectoriae* 15, fol. 168r-238v.

17. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 15, fol. 239r-280v.

18. Le compte a été publié par Kirsh, Johann-Peter, *Die Päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des XIV Jahrhunderts*, Paderborn, 1894, p. 1-32,

19. Les folios 27 à 66 associés à des extraits d'Introitus et Exitus sont édités par Kirsh, Johann-Peter, *op. cit.*, 1894, p. 33-82.

20. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3, fol. 22r-24r.

21. *Ibid.*, fol. 24r-25r.

22. *Ibid.*, fol. 25v-27v.

23. *Ibid.*, fol. 28r.

24. *Ibid.*, fol. 28rv.

25. *Ibid.*, fol. 28v-30v.

26. *Ibid.*, fol. 33r, publié semble-t-il par Kirsh, Johann-Peter, *op. cit.*, 1894, p. 109-144.

27. *Ibid.*, fol. 52r-57r.

28. *Ibid.*, fol. 85r-94v.

29. *Ibid.*, fol. 95r-104r.

30. *Ibid.*, fol. 104v-114v.

31. *Ibid.*, fol. 115rv.

32. *Ibid.*, fol. 117r-122v.

33. ASV, Camera Apostolica, *Introitus et Exitus* 20, fol. 1-16v.

34. *Ibid.*, fol. 17r-24r.

35. *Ibid.*, fol. 24v-26v.

36. *Ibid.*, fol. 27r.
37. *Ibid.*, fol. 30v-40v.
38. *Ibid.*, fol. 41r-43r.
39. *Ibid.*, fol. 44r-50r.
40. *Ibid.*, fol. 50v.
41. *Ibid.*, fol. 51r.
42. *Ibid.*, fol. 52r-65v.
43. *Ibid.*, fol. 65v-68r.
44. *Ibid.*, fol. 68v-73v.
45. *Ibid.*, fol. 74rv.
46. *Ibid.*, fol. 75r-87v.
47. *Ibid.*, fol. 88r-96r.
48. *Ibid.*, fol. 97r-98v.
49. *Ibid.*, fol. 99r.
50. *Ibid.*, fol. 101r-113v.
51. *Ibid.*, fol. 114r-120v.
52. *Ibid.*, fol. 121r-123r.
53. *Ibid.*, fol. 123v-124r.
54. *Ibid.*, fol. 97r-98v.
55. *Ibid.*, fol. 147v-156r.
56. *Ibid.*, fol. 156v-159v.
57. *Ibid.*, fol. 160r-166r.
58. Compte en partie édité par Kirsh, Johann-Peter, *op. cit.*, 1894, p. 83-105.
59. Compte en partie édité *ibid.*, p. 145-157.
60. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 135, fol. 70r.
61. *Ibid.*, fol. 70v.
62. *Ibid.*, fol. 71v.
63. *Ibid.*, fol. 71v et 73v.
64. Compte en partie édité par Kirsh, Johann-Peter, *op. cit.*, 1894, p. 159-183.
65. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae*, 64 fol. 1r-115r.
66. Briquet, Charles-Moïse, *Les Filigranes : dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, Paris, Hildesheim, 1907, IV, p. 624.
67. Briquet, *op. cit.*, 1907, II, p. 407
68. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae*, 64 fol. 116r-127v.
69. Les folios associés sont les suivants, en sachant que les folios en gras sont ceux qui ont un filigrane : 116 (127) 117 (**126**) 118 (125) **119** ( **124**) 120 (123) **121** (122) soit 116 117 118 **119** 120 **121** / 122 123 **124** 125 **126** 127
70. Briquet, *op. cit.*, 1907, II, p. 402, 452.
71. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae*, 64 fol. 128r-174r.
72. La structuration du cahier est la suivante : **129** (174) **130** (173) 131 (**172**) 132 (**171**) **133** (170) **134** (169) **135** (168) **136** (167) **137** (166) **138** (165) **139** (164) **140** (163) 141 (**162**) 142 (**161**) 143 (**160**) 144 (**159**) 145 (**158**) 146 (**157**) 147 (**156**) **148** (155) **149** (154) 150 (**153**) 151 (**152**) soit 129 **130** 131 132 **133** **134** **135** **136** **137** **138** **139** **140** 141 142 143 144 145 146 147 **148** **149** 150 151 / **152** **153** 154 155 **156** **157** **158** **159** **160** **161** **162** 163 164 165 166 167 168 169 170 **171** **172** 173 **174**.
73. Compte en partie édité par Kirsh, Johann-Peter, *op. cit.*, 1894, p. 259-295.
74. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 8, fol. 2v.
75. *Ibid.*, fol. 3r, 12v, 13v, 27r, 29r, 32rv, 33v, 34r, 38rv, 39r, 42r, 43r, 45v, 46v.
76. *Ibid.*, fol. 5r et 8r, 31v.
77. *Ibid.*, fol. 6r, 17v, 32r, 38r.
78. *Ibid.*, fol. 9r, 24v.

79. *Ibid.*, fol. 9v.
80. *Ibid.*, fol. 10v, 38v.
81. *Ibid.*, fol. 16r, 17rv, 33v, 39v.
82. Le papier a été ajouté et collé au registre.
83. Compte en partie édité par Kirsh, Johann-Peter, *op. cit.*, 1894, p. 183-240.
84. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 65, fol. 1-400.
85. La tête de bouc est quasi égale à celle repérée par Briquet, *op. cit.*, 1907, n° 15 465.
86. Le septième compte a été réalisé avec des papiers différents. D'autres filigranes ont été repérés, comme des demi-griffons.
87. Briquet, *op. cit.*, 1907, IV, p. 465, II, p. 447.
88. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 65, fol. 401-440.
89. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 4, fol. 3v.
90. *Ibid.*, fol. 3v-10v.
91. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 66, fol. 1-126.
92. Briquet, *op. cit.*, 1907, I, 22. Briquet identifie notre filigrane (n° 68, Besançon 1363), mais dans le dessin présenté les yeux sont figurés par un cercle ici par un point et les pattes sont différentes.
93. Briquet, *op. cit.*, 1907, II, 377.
94. Compte en partie édité par Kirsh, Johann-Peter, *op. cit.*, 1894, p. 335-377.
95. Compte en partie édité *ibid.*, p. 297-334.
96. L'information est ajoutée à l'encre moderne.
97. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 9, fol. 1r-16v.
98. *Ibid.*, fol. 17r-28r.
99. *Ibid.*, fol. 28v-31v.
100. *Ibid.*, fol. 32r-40v.
101. *Ibid.*, fol. 41r-42r.
102. *Ibid.*, fol. 42v.
103. *Ibid.*, fol. 43r-47v.
104. *Ibid.*, fol. 48r-49v.
105. *Ibid.*, fol. 50r-52v.
106. *Ibid.*, fol. 53r-54v.
107. *Ibid.*, fol. 55r-57r.
108. *Ibid.*, fol. 58rv.
109. *Ibid.*, fol. 59r.
110. *Ibid.*, fol. 65r-79v.
111. *Ibid.*, fol. 81r.
112. *Ibid.*, fol. 96-109.
113. *Ibid.*, fol. 97v.
114. *Ibid.*, fol. 98r.
115. *Ibid.*, fol. 98v.
116. *Ibid.*, fol. 99r.
117. *Ibid.*, fol. 99v.
118. *Ibid.*, fol. 100rv.
119. *Ibid.*, fol. 101r.
120. *Ibid.*, fol. 101v.
121. *Ibid.*, fol. 102r.
122. *Ibid.*, fol. 102v.
123. *Ibid.*, fol. 103r.
124. *Ibid.*, fol. 103v.
125. *Ibid.*, fol. 104r.

126. *Ibid.*, fol. 104v.
127. *Ibid.*, fol. 114r.
128. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 292, fol. 2v.
129. *Ibid.*, fol. 3r.
130. *Ibid.*, fol. 3v.
131. *Ibid.*, fol. 4r.
132. *Ibid.*, fol. 4v.
133. *Ibid.*, fol. 5r.
134. *Ibid.*, fol. 5v.
135. *Ibid.*, fol. 6r.
136. *Ibid.*, fol. 6v.
137. *Ibid.*, fol. 7r.
138. *Ibid.*, fol. 7v.
139. *Ibid.*, fol. 8r.
140. *Ibid.*, fol. 8v.
141. *Ibid.*, fol. 9r.
142. *Ibid.*, fol. 9v.
143. *Ibid.*, fol. 10r.
144. *Ibid.*, fol. 17v.
145. *Ibid.*, fol. 11r.
146. *Ibid.*, fol. 11v.
147. *Ibid.*, fol. 23r.
148. *Ibid.*, fol. 31r.
149. *Ibid.*, fol. 52r.
150. *Ibid.*, fol. 45v.
151. *Ibid.*, fol. 79r.
152. *Ibid.*, fol. 85r.
153. *Ibid.*, fol. 84r.
154. *Ibid.*, fol. 107r.
155. *Ibid.*, fol. 111r.
156. *Ibid.*, fol. 115r.
157. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 6, fol. 3r.
158. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 7, fol. 4r.
159. *Ibid.*, fol. 21r.
160. *Ibid.*, fol. 26r.
161. *Ibid.*, fol. 27r-28v.
162. *Ibid.*, fol. 29rv.
163. *Ibid.*, fol. 33rv.
164. *Ibid.*, fol. 34r.
165. *Ibid.*, fol. 34v.
166. *Ibid.*, fol. 224v.
167. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 1-63, 70-100.
168. Le premier compte est conservé dans le *collectoriae* 66.
169. Briquet, *op. cit.*, 1907, III, p. 517.
170. Briquet, *op. cit.*, 1907, I, p. 53.
171. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 64-69.
172. La structuration du cahier est la suivante : 64 (69) 65 (68) 66 (67) soit 64 65 66 / 67 68 69.
173. Briquet, *op. cit.*, 1907, I, 222. Le 3346 est identifié comme venant de Lyon en 1364-1365.
174. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 101-165, puis 186-194.

175. La structuration du compte est la suivante : 102 103 (127) 104 (126) 105 (125) 105 (124) 106 (123) 107 (122) 108 (121) 109 (120) 110 (119) 111 (118) 112 (115) 113 (114) 116 117 128 (156) 129 (155) 130 (154) 131 (153) 132 (152) 133 (150) 134 (149) 135 (148) 136 (147) 137 (146) 138 (145) 139 (144) 140 (143) 141 (142) 157 (194) 158 (193) 159 (192) 160 (191) 161 (190) 162 (189) 163 (188) 164 (187) 165 (186) soit 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 / 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 (revers du parchemin)- 128- 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 / 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156-157 158 159 160 161 162 163 164 165 / 186 187 188 189 190 191 192 193 194.
176. Eventuellement identifié comme Briquet, *op. cit.*, 1907, n° 2392
177. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 166-185.
178. Briquet, *op. cit.*, 1907, I, 229.
179. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 208-259.
180. Le folio 146 a été trouvé coupé quand la nouvelle numérotation a été faite. 18.04.1922.
181. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 68, fol.1-73.
182. Briquet, *op. cit.*, 1907, IV, p. 379.
183. Briquet, *op. cit.*, 1907, I, p. 76-78 pour l'aigle, p. 22
184. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 68, fol. 74-120.
185. *Ibid.*, fol.121-156.
186. *Ibid.*, fol. 157-216.
187. *Ibid.*, 217.
188. Rott, Jean, art. cit.
189. *Ibid.*, p. 295-299.
190. *Ibid.*, p. 297.
191. *Ibid.*, p. 297.
192. *Ibid.*, p. 298.
193. *Ibid.*, 1934, p. 302.
194. Rott, Jean, art. cit., p. 299.
195. Le compte a été publié par Fink, Karl August, « Eine Strassburger Kollektorie aus dem Pontifikat Martin V », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, XXII, 1930-1931, p. 182-226.
196. *Ibid.*, note 4, p. 294.
197. *Ibid.*, note 4, p. 304-305.
198. *Ibid.*, note 4, p. 324-326.
199. Schuchard, Christiane, *op. cit.*, 2000, p. 196.
200. *Ibid.*, p. 196.
201. *Ibid.*, p. 210.
202. *Ibid.*, p. 232.
203. *Ibid.*, p. 243.
204. *Ibid.*, p. 274.
205. *Ibid.*, p. 286.
206. *Ibid.*, p. 291.
207. *Ibid.*, p. 298.
208. *Ibid.*, p. 305.
209. Favier, Jean, *Les Finances pontificales à l'époque du Grand schisme d'occident 1378-1409*, Paris, De Boccard, 1966, p. 9. Jean Favier n'utilise cependant aucune *Collectoriae* relative à l'espace allemand. La liste des collecteurs (p. 705-741) a été réalisée à partir de registres de la Chancellerie.
210. Guillemain, Bernard, *La Cour pontificale d'Avignon 1309-1376, étude d'une société*, Paris, De Boccard, 1966, p. 8. Bernard Guillemain a utilisé le registre qui ne concerne pas les terres d'Empire.

211. Renouard, Yves, *Recherches sur les compagnies commerciales et bancaires utilisées par les Papes d'Avignon avant le Grand schisme*, PUF, Paris, 1942.
212. Sohn, Andreas, *Deutsche Prokuratoren an der Römischen Kurie in der Früherrenaissance (1431-1474), Norm und Struktur. Studien zum sozialen Wandel in Mittelalter und Früher Neuzeit*, 8, Cologne, 1997.
213. Hennig, Ernst, *Die päpstlichen Zehnten in Deutschland im Zeitalter des avignonischen Papsttums und während des Grossen Schismas*, Halle, 1908. Roberg, Burkhard, « Subsidium Terrae Sanctae. Kreuzzug, Konzil und Steuern », *Annuarium Historiae Conciliorum*, vol. 15 (1983), p. 96-158.
214. Voigt, Klaus, « Der Kollektor Marinus de Fregeno und seine "Descriptio provinciarum Alamanorum" », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 48, 1968, p. 148-206. Schuchard, Christiane, « Päpstliche Legaten und Kollektoren nördlich der Alpen », *Kommunikation und Mobilität im Mittelalter*, 1995, p. 261-275. Schuchard, Christiane, « Busso Rathenow aus Berlin, päpstlicher Diplomat und Kollektor in der Zeit des Großen Schismas (1378-1417) », *Der Bär von Berlin*, 37, 1988, p. 7-22. Schuchard, Christiane, *Die päpstlichen Kollektoren im späten Mittelalter*, Tübingen, 2000. Schuchard, Christiane, « "Oculus camere": Die Apostolische Kammer und ihre Kollektoren im 14. Jahrhundert; Wege, Medien und Hemmnisse der Kommunikation », *Zentrum und Netzwerk. Kirchliche Kommunikationen und Raumstrukturen im Mittelalter*, 2008, p. 93-125. Reinke, Stephan, *Kurie - Kammer - Kollektoren. Die Magister Albertus de Parma und Sinitius als päpstliche Kuriale und Nuntien im 13. Jahrhundert*, Vienne, 2012. Wiegand, Peter, *Der päpstliche Kollektor Marinus de Fregeno (†1482) und die Ablasspolitik der Wettiner: Quellen und Untersuchungen*, Leipzig, 2015.
215. <https://www.goerres-gesellschaft-rom.de/das-institut/team/112-stipendiat-christopher-kast.html> (consultation le 4 mars 2019).
216. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3, fol. 9r.
217. *Ibid.*, fol. 35r.
218. *Ibid.*, fol. 62r.
219. *Ibid.*, fol. 62v.
220. *Ibid.*, fol. 113r-141v.
221. *Ibid.*, fol. 143r.
222. *Ibid.*, fol. 73r.
223. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 183, fol. 11r.
224. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 5, fol. 64v.
225. *Ibid.*, fol. 144v.
226. *Ibid.*, fol. 146v.
227. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3, fol. 54r.
228. Jamme, Armand (dir.), *Le Souverain, l'Office et le Codex. Gouvernement de la cour et techniques documentaires dans les Libri officiariorum des papes d'Avignon (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2014 (Sources et Documents publiés par l'École française de Rome, n°3) ; Theis, Valérie, *Le monde de la Chambre apostolique (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) ; Ordonner les archives, penser l'espace, construire l'institution, mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches*, 2016.
229. Beck, Patrice, « Forme, organisation et ordonnancement des comptabilités : pour une approche codicologique - archéologique - des documents de la pratique », rapport de synthèse dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *Classer, dire, compter, op. cit.*, introduction.
230. Il y a 5 bifeuillets, 2 bifeuillets taillés plus courts, plus 1 bifeuillet plus grand, plus 1 court, 2 grands bifeuillets, 2, 1, 2 dont deux feuilles collées, 1, 2, 1, 1, 1, 1, 2, 2, 2, 2, 4 (deux feuillets manquants), 2 + 2 bifeuillets plus courts, 3 (manque 1), 2 plus courts, 16 plus grand.
231. ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3, fol. 1-20, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 183, fol. 1-15, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3, fol. 21r-32v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3, fol. 34r-51v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3 fol. 52r-61v, ASV, Camera

Apostolica, *Collectoriae* 3 fol. 117r-122v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 8 fol. 49r, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 64 fol. 128r-174r, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 65, fol. 401-440, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* , 64 fol. 1r-116r-127v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 8 fol. 70-71, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 4 fol. 99r-105v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 9, fol. 65-79, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 9 fol. 81-94, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 9, fol. 95-109, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 9, fol. 110-117, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 64-69, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 5 fol. 136-151, *Collectoriae* 67, fol. 208-259.

**232.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 15, fol. 239r-280v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 57, fol. 1-28, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3 fol. 52r-62r-83v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 3 fol. 85r-116v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 64, fol. 1r-115r, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 101-165, 186-194, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 68, fol. 217.

**233.** ASV, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 15, fol. 168r-238v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 134, fol. 67-87, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 135, fol. 65, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 9, fol. 1-64, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 5 fol. 152-166.

**234.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 4, fol. 2r-98v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 8, fol. 75r-193v, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 5, fol. 2 r.

**235.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 292, fol. 1-117, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 5, fol. 111-134, ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 69, fol. 1-207.

**236.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 1-63, 70-100, Archivio di Stato di Roma, Camerale I, vol. 162.

**237.** Archivio di Stato di Roma, Camerale I, vol. 129.

**238.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 66.

**239.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 6, fol. 1-151.

**240.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 68, fol. 1-216.

**241.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 65, fol. 1-400.

**242.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 7 fol. 1-234.

**243.** ASV, Camera Apostolica, *Introitus et Exitus* 20.

**244.** Archivio Segreto Vaticano, Camera Apostolica, *Collectoriae* 135, fol. 65 ; Archivio Segreto Vaticano, *Collectoriae* 8, fol. 75r-193v.

**245.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 15, fol. 168r ; *Collectoriae* 57 ; *Collectoriae* 6 fol. 1-151 ; *Collectoriae* 292 fol. 1 ; *Collectoriae* 7 ; *Collectoriae* 6, fol. 136 et 151.

**246.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 183, fol. 1 ; *Collectoriae* 3, fol. 33r ; *Collectoriae* 135 ; *Collectoriae* 65, fol. 1-400 ; *Collectoriae* 4 fol. 1 r ; *Collectoriae* 183, fol. 1-15 ; *Collectoriae* 9, fol. 56r ; *Collectoriae* 6, fol. 1r ; *Collectoriae* 67, fol. 208-259.

**247.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 8, fol. 75 ; *Collectoriae* 6, fol. 134r.

**248.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 67, fol. 101.

**249.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 4 fol. 1r.

**250.** 313 par 232 mm (ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 183, fol. 1 1317) ; 310 par 225 ( *Collectoriae* 15, fol. 168r) ; 305 par 227 mm ( *Collectoriae* 9, fol. 56r) ; 302 par 227 ( *Collectoriae* 3, fol. 84r) ; 297 par 228 mm ( *Collectoriae* 9, fol 95) ; 296 par 227 ( *Collectoriae* 9, fol 80) ; 293 par 233 ( *Collectoriae* 3, fol. 33r) ; 293 par 224 mm ( *Collectoriae* 6, fol 136) ; 292 par 226 ( *Collectoriae* 6 fol. 1r) ; 292 par 7 ( *Collectoriae* 8, fol. 75) ; 290 par 220 ( *Collectoriae* 134, fol. 1) ; 289 par 182 ( *Collectoriae* 292 fol. 1) ; 287 par 223 ( *Collectoriae* 7) ; 286 par 230 mm ( *Collectoriae* 7).

**251.** Les comptes mesurent 270 par 207 mm ( *Collectoriae* 6 fol. 1-151) ; 248 par 174 mm ( *Collectoriae* 3, fol. 1r 1306) ; 235 par 232 ( *Collectoriae* 65, fol. 1-400) ; 148 par 65 ( *Collectoriae* 135).

**252.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 57.

**253.** ASV, Camera Apostolica, *Collectoriae* 65, fol. 1-400.

254. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 64, fol. 128r.
255. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 4 fol. 1r.
256. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 66.
257. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 3, fol. 84r ; Collectoriae 6, fol 136 et 151 ; ASV, Coll. 67, fol. 208-259 ; Collectoriae 135.
258. Il ne reste que la découpe.
259. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 4 fol. 1r ; Collectoriae 67, fol. 1-63, 70-100.
260. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 57 ; Collectoriae 67, fol. 208-259.
261. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 3, fol. 1r ; Collectoriae 3, fol. 84r.
262. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 292 fol. 1.
263. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 183, fol. 1.
264. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 9, fol. 80. Il s'agit d'un ajout postérieur ; Collectoriae 66 ; ASV, Collectoriae 9, fol. 56r.
265. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 134, fol. 1 ; Collectoriae 3, fol. 33r ; Collectoriae 65, fol. 1-400 ; Collectoriae 6 fol. 1-151 ; Collectoriae 7 ; Collectoriae 9, fol 95 et 118 ; Collectoriae 6 fol. 1r ; Collectoriae 6, fol 136 et 151 ; Collectoriae 67, fol. 101-165, puis 186-194.
266. Pastura Ruggiero Maria Grazia, La reverenda Camera apostolica e i suoi archivi (secoli XV-XVIII), Roma, 1987, p. 11.
267. ASV, Camera Apostolica, Introitus et Exitus 20.
268. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 3, fol. 85r-94v.
269. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 135 fol. 65r-91r.
270. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 9, fol. 81-94.
271. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 5.
272. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 3, fol. 35r-51v.
273. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 4., fol. 2r par exemple.
274. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 9, fol. 1-64.
275. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 4, fol 2r-109v.
276. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 9, fol. 65-79.
277. *Ibid.*, fol. 96 par exemple.
278. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 15, fol. 168-238.
279. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 64, fol. 116r-127v.
280. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 3, fol. 7r.
281. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 5 fol. 110.
282. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 3, fol. 21r-32v ; fol. 85r-116v ; fol. 117r-122v ; Collectoriae 8 fol. 49r ; Collectoriae 64, fol. 116r-127v ; Collectoriae 9 fol. 81-94 ; Collectoriae 6, fol. 1-151.
283. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 183, fol. 1-15 ; Collectoriae 134 ; Collectoriae 64 fol. 1r-115r ; Collectoriae 65, fol. 1-400, 401-440.
284. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 64 fol. 1r-115r.
285. *Ibid.*, fol. 128r-174r ; Collectoriae 67, fol. 1-63, 70-100.
286. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 4, fol. 2r-98v.
287. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 8, fol. 75r-193v ; Collectoriae 292, fol. 1-117 ; Collectoriae 9, fol. 95-109 ; Collectoriae 5, fol. 2 r.
288. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 5 fol. 136-151, 152-166.
289. ASV, Camera Apostolica, Collectoriae 68, fol. 1-217 ; Collectoriae 67, fol. 101-165, 166-185, 208-259.
290. Archivio di Stato di Roma, Camerale I, vol. 162 ; I, n° 145, vol. 10.

---

## RÉSUMÉS

Les archives secrètes du Vatican et les Archives d'État de Rome conservent quarante-cinq registres fiscaux pontificaux relatifs aux terres d'empire. Ils sont répartis dans vingt-trois fonds différents et concernent principalement la province de Besançon, une circonscription plus générale appelée « Allemagne », parfois Cologne, Mayence et d'autres provinces ecclésiastiques. Bien connus depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ces registres ont été les supports de l'écriture d'une histoire institutionnelle et fiscale de la papauté en Allemagne. La présentation générale de chaque compte permet toutefois de dessiner une histoire bénéficiale de la fiscalité en Allemagne, d'établir des lignes générales quant à l'organisation de la comptabilité, nombre de colonnes, organisation interne, division tripartite ou contrôle. Les études codicologiques et paléographiques sont des supports afin de mieux comprendre l'organisation interne des comptes et la normalisation des procédés d'écriture. Ils sont aussi le support à des interrogations sur l'histoire des livres de comptes, celle de la culture et des influences de ceux qui les ont fabriqués. Les comptes sont les supports d'une histoire institutionnelle, administrative, sociale et culturelle.

The Vatican secret archives and the State Archives of Rome keep forty-five papal tax registers relating to Empire. They are divided into twenty-three different funds and mainly concern the province of Besançon, a more general district called "Germany", sometimes Cologne, Mainz and other ecclesiastical provinces. Well known since the end of the 19th century, these registers were writing supports an institutional and fiscal history of the papacy in Germany. The general presentation of each account, however, allows drawing a beneficial history of taxation in Germany, to establish general lines, as for the organization of accounting, number of columns, internal organization, tripartite division or control. Codicological and paleographic studies are supports to better understand the internal organization of accounts and the standardization of writing processes. They are also the support for questions about the history of the books of accounts, as culture and the influences of those who made them. Accounts are the supports of an institutional, administrative, social and cultural history.

Das Vatikanische Geheimarchiv und das Staatsarchiv von Rom führen fünfundvierzig päpstliche Steuerregister, die sich auf die Länder des Reiches beziehen. Sie sind in dreiundzwanzig verschiedene Fonds aufgeteilt und betreffen hauptsächlich die Provinz Besançon, einen allgemeineren Bezirk namens "Deutschland", manchmal auch Köln, Mainz und andere kirchliche Provinzen. Diese Register sind seit Ende des 19. Jahrhunderts bekannt und waren das Medium, um eine institutionelle und fiskalische Geschichte des Papsttums in Deutschland zu schreiben. Die allgemeine Darstellung jeder Buchführung ermöglicht es jedoch, eine vorteilhafte Geschichte der Besteuerung in Deutschland zu zeichnen, allgemeine Linien bezüglich der Organisation der Buchführung, der Anzahl der Spalten, der internen Organisation, der dreigliedrigen Aufteilung oder der Kontrolle festzulegen. Es werden kodikologische und paläographische Studien unterstützt, um die interne Organisation der Konten und die Standardisierung der Schreibverfahren besser zu verstehen. Sie sind auch die Stütze für Fragen zur Geschichte der Rechnungsbücher, zur Kulturgeschichte und zu den Einflüssen derer, die sie gemacht haben. Konten sind die Stützen einer institutionellen, administrativen, sozialen und kulturellen Geschichte.

Los archivos secretos del Vaticano y los Archivos de Estado de Roma conservan cuarenta y cinco registros tributarios pontificios relativos a las tierras de imperio. Están repartidos en veintitrés fondos distintos y se refieren principalmente a la provincia de Besançon, a una circunscripción más grande llamada Alemana, a veces a Colonia, Maguncia y a otras provincias eclesiásticas. Muy

conocidos desde finales del siglo XIX, estos registros fueron los soportes de la escritura de una historia institucional y tributaria del papado en Alemania. La presentación general de cada cuenta permite esbozar una historia beneficiosa de la fiscalidad en Alemania, establecer las líneas generales de la contabilidad, del número de columnas, de la organización interna, de la división tripartita, del control. Los estudios codicológicos y paleográficos son soportes para entender mejor la organización interna de las cuentas y la normalización de los procesos de escritura. Son también el soporte para interrogaciones sobre la historia de los libros de cuentas, la de la cultura y de las influencias de los que los fabricaron. Las cuentas representan el soporte de una historia institucional, administrativa, social y cultural.

## INDEX

**Schlüsselwörter** : Konten, päpstliche Sammler, Kodikologie, Kultur, Rationalisierung von Praktiken

**Keywords** : accounts, papal's collectors, codicology, culture, rationalization of practices

**Palabras claves** : cuentas, colectores pontificios, codicología, cultura, nacionalización de las prácticas.

**Mots-clés** : comptes, collecteurs pontificaux, codicologie, culture, rationalisation des pratiques

## AUTEUR

**AMANDINE LE ROUX**

LAMOP, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne  
amandine.le.roux@free.fr